

(fenêtres) (sur . cours)

Que fais-tu
après l'école ?

Notre dossier

Freyning-
Merlebach

Solidarité pour une élève
sans papiers

Europe

Le traité constitutionnel
en question

GRÈVE UNITAIRE LE 10 MARS

Pour l'emploi, les salaires, l'école et l'abandon
de la loi d'orientation



SNU
Fédération Syndicale Unitaire

(fenêtres) (sur . cours)

N° 268

7 mars 2005

E d i t



Actu

5

10 MARS : grève unitaire pour l'emploi, les salaires, l'école et l'abandon de la loi d'orientation

FREYMING MERLEBACH : solidarité pour une élève sans papiers

LOI D'ORIENTATION : débat express à l'assemblée nationale



Dossier

14



QUE FAIS-TU APRÈS L'ÉCOLE ?

La prise en charge des enfants sur le temps péri-scolaire représente des enjeux non négligeables. Aperçu de quelques expériences.

Métier

20

PORTRAIT : Caroline Guyot Hartz en est à son 3^{ème}

« métier »

RUEIL MALMAISON : les élèves communiquent avec des spationautes



Réflexions

26



EUROPE : Entrevues de Philippe Frémaux, directeur d'Alternatives économiques, et de Dominique Rousseau, professeur de droit public

INTERVIEW : Bruno Suchaut explique « les inégalités sociales de performances scolaires »

Le 10 mars sera une journée exceptionnelle. Du public au privé, des jeunes aux moins jeunes, quelle que soit l'activité professionnelle, ensemble nous porterons la défense de l'emploi, des salaires et aussi des services publics. Sujets majeurs à une période où la pauvreté, le chômage et les inégalités progressent.

Pour les enseignants, au quotidien, ces réalités ont des visages, des prénoms... Ils savent bien que le projet de loi renonce à apporter des réponses. C'est pourquoi le 10, les enseignants des écoles seront dans l'action.

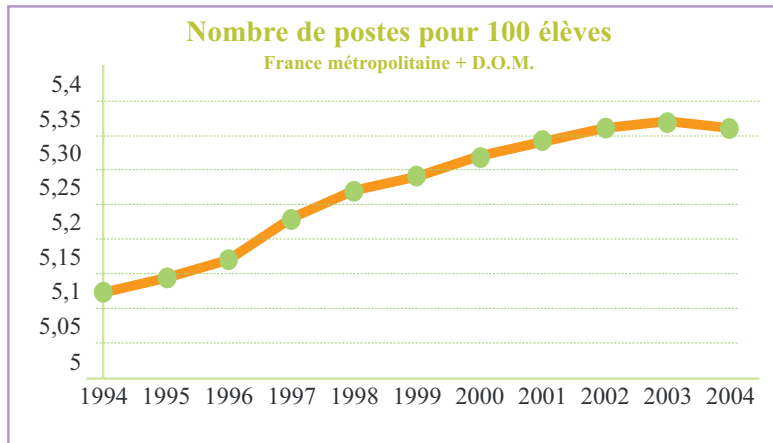
Dans la continuité des actions engagées, nous porterons aussi ce jour-là l'ambition que nous avons pour les jeunes et pour l'École. Oui, la réussite de tous les élèves est possible,

Oui, pour cela l'École doit bouger, évoluer... c'est l'idée de la transformation de l'école avec plus de maîtres que de classes, le travail en équipe, l'importance de la maternelle, la nécessité de temps, Oui, les enseignants ont des propositions pour faire encore mieux leur métier afin de lutter contre l'échec scolaire, ils ont besoin pour cela de confiance, d'ambition et bien sûr de moyens adéquats.

Les élèves, leur avenir, méritent bien cet engagement. De tous...

Bernadette Groison

Taux d'encadrement en baisse pour la première fois en dix ans



A la rentrée 2004, pour la première fois depuis au moins dix ans, le nombre de postes pour 100 élèves (le fameux P/E) dans l'Education nationale a diminué en France. Il s'établit à 5,36 contre 5,37 l'année précédente, revenant au niveau du P/E de 2002. Le chiffre a été communiqué par la Direction de l'enseignement scolaire dans le cadre d'un document de travail portant sur la carte scolaire 2004. Le service du ministère se veut rassurant indiquant que depuis 1994 où il s'établissait à 5,12, le P/E a enregistré « une hausse de 4,7% tenant à une diminution des effectifs d'élèves et à une augmentation du nombre de postes ». Bien entendu, il s'agit d'une moyenne nationale, ce qui signifie que si certains départements sont mieux lotis, d'autres connaissent des situations plus difficiles. Pour le SNUipp, la diminution constatée en 2004 n'est pas le fruit du hasard, mais celui des choix budgétaires du gouvernement. Une situation qui dans le contexte actuel est appelée à s'aggraver encore.

Le forum dresse un « mur des propositions »

« Porto Alegre à maturité » titrait un quotidien (1). Le Forum Social Mondial 2005 (FSM) s'est achevé en édifiant un « mur des propositions » de 352 points issus des séminaires, réunions ou ateliers tenus pendant cinq jours. Des laboratoires d'idées pour un altermonde fait d'économie solidaire, de développement durable, d'environnement, de logiciels libres, de consommation éthique ou bioconstruction. Les grandes conférences « assommantes » ont donc cédé la place à deux mille initiatives plus participatives et créatives. 160 000 personnes étaient au rendez-vous, dix fois plus que lors du premier forum, dont beaucoup de jeunes. Ce foisonnement illustre probablement la réussite de la « nouvelle méthodologie » décentralisée du forum qui repose maintenant sur des propositions émanant « d'une large participation à la base ». Le pari engagé par les organisateurs d'un élargissement et d'une auto-organisation du FSM semble bien avoir été gagné. La multitude des acteurs, syndicats, mouvements sociaux, universitaires, comme la quasi-totalité des ONG, etc, en témoigne. Des propositions, mais à quelle fin ?

« Nous avons changé l'agenda international. Maintenant, Davos (2) débat de sujets comme la faim ou la pauvreté » constate Oded Grajew, initiateur de ce forum mondial alternatif aux thèses libérales qu'il définit comme vaste « territoire social mondial ». Si quelques thèmes émergent tels ceux de « guerre à la pauvreté » ou l'annulation de la dette des pays du sud après le drame asiatique, il reste que cette extrême diversité peut manquer de lisibilité immédiate. Mais précisément l'objectif est de s'appuyer sur cette richesse, de continuer à travailler pour faire émerger des propositions plus abouties qui soient entendues, tout en « prenant le temps d'articuler les luttes, les campagnes et les réseaux sur le terrain ». Ainsi, les organisateurs ont décidé de programmer un FSM tous les deux ans en alternance avec des forums décentralisés thématiques. L'Afrique accueillera le prochain FSM en 2007.

(1) « Libération » du 1/02/2005

(2) Le sommet économique mondial 2005 de Davos a réuni 2000 des plus hauts responsables économiques et politiques de 100 pays et de nombreux chefs d'états des pays les plus riches de la planète.

8 mars : les femmes invitées à prendre la rue

La Journée Internationale des Femmes du 8 mars marquera aussi le lancement de la 2^{ème} Marche Mondiale des Femmes. La FSU est signataire avec un grand nombre d'autres organisations, dont La Marche Mondiale des Femmes et le Collectif National pour les Droits des Femmes, d'un appel invitant « les femmes à prendre la rue la nuit du 8 mars ». Si des manifestations sont organisées dans toute la France, la manifestation de Paris débutera Place de Clichy à 18 heures.

Les revendications contre la pauvreté et les violences, réclament « de vrais emplois avec de vrais salaires, sans discrimination », « des lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence plus nombreux et bien subventionnés pour les femmes subissant les violences masculines », « l'adoption d'une loi-cadre contre les violences », « le droit à l'avortement garanti », « une éducation sexuelle à l'école pour les filles et les garçons dès le plus jeune âge », etc.

La directive Bolkestein contestée en Europe

Huit syndicats suédois, soutenus par le gouvernement, s'opposent depuis l'automne à la construction d'une école par un entrepreneur letton qui a refusé de signer les accords de branche suédois, s'appuyant sur le projet de directive Bolkestein. Cette directive, si elle était appliquée, permettrait aux entreprises de l'UE de proposer leurs services aux tarifs et conditions sociales et fiscales du pays d'origine, et non du pays d'accueil.

Partout en Europe, le projet de directive Bolkestein provoque une vive opposition des organisations syndicales, des partis politiques. En France, elle va jusqu'à susciter des réactions au sein du gouvernement. Face à un tel tollé, la Commission Européenne a vascillé un moment. Mais dans les faits, elle maintient son projet. La mobilisation est plus que jamais d'actualité.

16 000

à 21000 postes de fonctionnaires en moins pour 2006, c'est la différence entre les 76000 départs en retraite et les 55000 à 6000 recrutements annoncés.

Retraite des enseignants californiens

Les responsables de la caisse de retraite des enseignants californiens se sont opposés à la privatisation de leur organisme par le gouverneur, Arnold Schwarzenegger. Ils refusent le transfert des contributions de l'Etat aux districts scolaires, ce qui allégerait le budget californien mais augmenterait les cotisations retraites versées par les enseignants. Cette caisse de retraite est la première à s'opposer au projet du gouverneur qui souhaite supprimer les régimes de pensions garantis par l'Etat.

« Pour améliorer la formation initiale »

Avec trois autres formateurs, vous avez signé un appel pour améliorer la formation initiale des enseignants. Pourquoi ?*

Nous avons cherché à définir ce qu'étaient selon nous les dimensions fondamentales de la formation, au lieu de commencer, comme y invite le débat actuel, et ses réponses souvent simplistes, par les questions de structures. Les travaux de recherche sur les formations, sur le développement des compétences professionnelles qui se sont développés depuis la création des IUFM sont à prendre en considération, tout comme les évaluations nationales.

Le projet de réforme des IUFM prend-il en compte les apports de la recherche et des évaluations ?

Il fait l'impasse sur les pratiques effectives des enseignants, leur analyse, leur transmission. Si le projet actuel d'intégration des IUFM aux universités consiste à juxtaposer une pratique plus intensive et des savoirs



Marie-Laure Elalouf
Maître de conférences en sciences du langage à l'IUFM de Versailles.

théoriques, il ne garantit pas une bonne articulation des dimensions universitaires et professionnelles de la formation.

Quelles sont les conditions nécessaires à une formation initiale de qualité ?

Pour être structurante, l'alternance doit être progressive, ménager des temps de suspension pour observer les élèves, confronter des situations d'apprentissage, outiller les stagiaires tout en sollicitant la dimension réflexive. Le texte proposé définit six condi-

tions : l'organisation de l'alternance, la transmission de gestes professionnels, l'accroissement des apprentissages disciplinaires, l'appréhension du métier dans sa globalité, la formation à la relation éducative et la stabilité d'un noyau permanent de formateurs compétents.

Propos recueillis par Christelle Mauss

* A co-signé un appel pour « améliorer la formation initiale des enseignants » avec Roland Goigoux, Sylvie Cèbe et Aline Robert. L'appel est disponible sur <http://snesup.fr>

Euromanif à Bruxelles le 19 mars

Plusieurs milliers de personnes sont attendues à Bruxelles, le samedi 19 mars prochain, pour une « euromanifestation » organisée à la veille du prochain sommet de l'Union Européenne.

Ce dernier traitera des orientations des politiques économiques et sociales de l'UE telles qu'elles ont été définies en mars 2000 lors du Sommet de Bruxelles qui prétend « préparer la transition vers une économie et une société fondées sur la connaissance » et promouvoir « les réformes économiques propices au renforcement de la compétitivité et à l'innovation ». Des orientations desquelles découlent aujourd'hui des projets de directives telles la « Bolkestein

» ou celles sur le temps de travail, l'emploi et les services publics. Les nombreuses organisations européennes appelant à manifester, dont la FSU, entendent dénoncer le



mode actuel de construction de l'Europe. Des départs sont organisés au départ de Paris, Rouen, Amiens, Lille, Arras, Metz... et dans de nombreux autres départements. Se renseigner auprès des sections départementales

de la FSU ou de ses syndicats. A Bruxelles, le rendez-vous est fixé en début d'après midi, vers 14h00. Le défilé partira de la gare du Midi et se dirigera vers la gare du Nord.

Salaires, emploi, service public d'éducation

Grève unitaire le 10 mars



Les salariés du public et du privé seront ensemble dans la grève et les manifestations du 10 mars. Toutes les confédérations syndicales, toutes les fédérations de fonctionnaires, l'ensemble des fédérations de l'éducation appellent dans l'unité la plus large à la réussite de cette journée. Une unité qui s'est construite au fil des mobilisations depuis des mois et dont le 20 janvier constituait le ban d'essai réussi pour le service public et l'école. Les organisations syndicales dénoncent ensemble « *le mépris affiché du gouvernement vis-à-vis des centaines de milliers de manifestants* » du 5 février, gouvernement figé dans une posture de blocage. « *La fermeté* » a pris le visage de l'entêtement et a largement supplanté « *le dialogue social* » de façade. De l'emploi aux salaires en passant par la mise en cause des conditions du droit du travail et des 35 heures, le fil directeur de sa politique ne se dément pas : réduire la « *dépense* » publique au « *coût insupportable pour le portefeuille des Français* ». Cette politique de destruction des emplois, de régression du pouvoir d'achat et d'augmentation de la charge de travail est menée dans la fonction publique et les services publics comme dans le secteur privé. Le taux de chômage vient de dépasser les 10 % alors que les comptes des grandes entreprises affichent des profits records, la barre des 25 % vient d'être dépassée. Une

autre répartition des richesses au bénéfice des salaires, de la protection sociale, de l'emploi et des conditions de travail est pourtant nécessaire pour assurer la solidarité et garantir la cohésion sociale.

La question salariale reste un motif de profond mécontentement des salariés. Chez les enseignants, il n'est pas habituel que cela provoque un tel désaccord. La nouvelle baisse de pouvoir d'achat programmée pour 2005 succède aux pertes des années précédentes. Sur le fond, le discours gouvernemental sur l'individualisation des carrières et la manière de mieux prendre en compte le mérite dans la fonction publique alimente l'opposition entre les salariés du public, jugés « *peu productifs* » et ceux du privé. Quant à l'emploi, les dernières lettres de cadrage pour 2006 confirment la politique budgétaire à l'œuvre. Elles annoncent entre 16000 et 21000 suppressions d'emplois nouvelles dans la fonction publique. L'année en cours n'est pas en reste. On sait depuis quelques semaines que l'Éducation nationale sera le ministère le plus touché par la décision de mise en réserve de 4 milliards d'euros sur le budget de l'État. Pour l'enseignement scolaire, les dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement seront grevées de 280 millions (crédits pédagogiques, frais de déplacement, classes à PAC, formation continue, intégration des en-

fants handicapés, action sociale...), l'équivalent de 14000 postes.

Sur le terrain, les cartes scolaires en cours d'élaboration illustrent l'insuffisance des 700 créations de postes face à la nécessité d'accueillir 45000 élèves de plus dans les écoles à la rentrée prochaine. Les mobilisations en cours témoignent du refus des fermetures de postes par redéploiement au détriment de la qualité et des missions du service public.

Le 10 mars, les fédérations de l'éducation appellent « *les personnels à poursuivre leur action et à prolonger la mobilisation pour l'emploi et les salaires pour un service public qui assure véritablement la réussite de tous* ».

Précisément, François Fillon a du mal à convaincre que la réussite de tous les élèves soit bien l'objectif réel de son projet de loi, ce qui conduit le SNUipp à demander son abandon (voir page 12). Revêtir l'habit de grand réformateur ne suffit pas. Pas plus d'ailleurs que de clarifier l'absence d'alternative à son projet de loi, quand, à l'évidence, il refuse d'entendre les propositions qui lui sont faites. Le SNUipp pour sa part fait campagne depuis des mois. Parce qu'il est urgent de réfléchir aux pratiques et au fonctionnement des écoles, il propose de rompre avec l'existant avec « *plus de maîtres que de classes* » et plus de temps pour développer notamment un réel travail d'équipe. Parallèlement, il est nécessaire de développer la scolarisation des 2 ans dont le taux a chuté de 35 % en 1990 à 29 %, développer le travail des RASED, améliorer la formation continue et l'accès à la recherche pour les enseignants, améliorer les conditions d'exercice de la direction d'école et le fonctionnement des écoles...

Autant de pistes qui nécessitent des moyens nouveaux pour une transformation qualitative de l'école en faveur de la réussite de tous les élèves.

L'appel des fédérations de l'E.N conclut sur la nécessité d'ouvrir « *de véritables négociations pour une autre loi d'orientation* ».

Gilles Sarrotte

Massilva, cachée parce que sans papiers

*A Freyming-Merlebach,
au cœur du bassin
houiller mosellan, une
famille en situation
irrégulière a vu sa
situation se régulariser
grâce à la solidarité des
habitants du quartier.*

C'est à Freyming-Merlebach, dans le quartier de la Chapelle, que la solidarité s'est développée entre les habitants et une famille algérienne en situation irrégulière. Tout commence en 2001. Massilva, petite Algérienne de 10 ans, arrive en France, accompagnée de sa mère et de ses frères et soeurs. En 1998, le père est assassiné à Alger. La famille fuit vers la Kabylie, puis tente un retour à Alger. En parallèle, plusieurs demandes de visas n'ont pas abouti. Les violences et les pressions subies à Alger les poussent à partir pour fuir la situation algérienne. Un visa touristique valable un mois leur permet d'arriver en France.

Le titre non permanent de séjour empêchait Fatiha, la mère, de travailler. Elle est donc bénévole dans une association d'alphabétisation pour des femmes non francophones. En juillet et septembre 2003, ses demandes d'asile territorial puis de séjour sont refusées. La préfecture estime que l'assassinat n'est pas prouvé et que la présence de soeurs à Fatiha en Algérie lui aurait permis d'y rester. Après un recours gracieux refusé, Sylviane Concina, l'avocate de la famille, fait un recours au tribunal administratif. Mais en septembre 2004, ce dernier n'ayant toujours pas statué, l'affaire s'accélère quand la Police de l'Air et des Frontières convoque la jeune femme pour la reconduire à la frontière. Pendant ce temps, Massilva apprend le français en classe et le parle à la

« En arrivant en France, je parlais arabe. On m'a demandé d'apprendre le français. Maintenant que je le parle, on veut nous renvoyer en Algérie »

maison. Aujourd'hui « élève brillante » d'après sa maîtresse Rachel Popadenec, « elle a rattrapé le niveau des autres ».

A cette époque, un comité de soutien se met en place, à l'initiative d'Annick Metzinger, de l'association dans laquelle intervient Fatiha. Toutes deux habitant dans le même quartier, Annick conduit régulièrement Massilva à l'école qui se trouve à 1 km. La priorité est de protéger les enfants en mettant la famille à l'abri. Durant les trois semaines suivantes, la famille vit véritablement dans la clandestinité. « Une décision difficile à prendre » rappelle Annick, « c'était risqué de rester, et c'était risqué de partir ». Cette période, Fatiha la décrit comme « insupportable », « les enfants étaient coincés à l'intérieur toute la journée, sans se déplacer, à vivre dans l'angoisse, et pleuraient en permanence ».





Pendant ces trois semaines, les membres du comité de soutien s'activent. La solidarité est spontanée, ce qui n'est pas surprenant dans cette ville minière où l'histoire locale et la population se sont forgées à l'aune des luttes ouvrières depuis le 19^e siècle. Le comité contacte les médias. Des articles parus dans la presse locale et nationale médiatisent l'affaire. Les militants en appellent aux élus, font circuler des pétitions dans le quartier et recueillent près de 2500 signatures. Certaines mobilisations ont marqué les esprits. Le médecin de famille a récolté à lui seul 400 signatures.

Les enseignants se sont aussi mouillés. « *Il ne faut pas confondre obligation et devoir de réserve, explique Didier Atamaniuk, instit' du RASED et directeur de l'école l'année dernière. Cette histoire relève de l'identité de l'école.* » « *Cela a eu un effet boule de neige* » précise Annick Metzinger. En usant de son statut d'enseignant habitant dans le quartier, il s'est « *engagé, tout en restant distant* ». Il a écrit des lettres, soutenu le collectif pour sensibiliser. « *La pre-*

mière règle est d'aider les enfants, car derrière un problème de régularisation pouvant sembler anodin, il y a véritablement danger de mort ».

Pendant « *la cavale* », la maîtresse de Massilva transmettait les leçons au comité de soutien... Dans la classe, les élèves se sont sentis concernés par l'absence de Massilva dont la presse parlait abondamment. Rachel a entamé un dialogue avec eux. « *Ce qui les perturbait le plus, c'était l'assassinat du père de leur camarade et sa situation de clandestine, rapporte l'enseignante de CM1. Ils en parlaient spontanément entre eux, sans s'apitoyer mais sans exagérer non plus* ». Pendant ce temps, dans sa cachette, Massilva perdait ses repères. « *En arrivant en France, je parlais arabe. On m'a demandé d'apprendre le français. Maintenant que je le parle et que j'ai oublié ma langue, on veut nous renvoyer en Algérie* », confiait cette enfant discrète de 10 ans à sa mère. Questions sans réponses, pleurs, angoisse permanente : face à un tel désarroi, n'y tenant plus, Fatiha décide de rentrer à Freyming Merlebach, malgré les risques.

De retour en classe, Massilva a échangé avec ses camarades quelques paroles, « *sans excès* ». De manière brève, puisque Massilva ne parle jamais d'elle, et « *utilise le terme "on", impersonnel et vague* », comme pour oublier. En décembre 2004, le dénouement a enfin eu lieu. La famille a obtenu un titre de séjour valable un an. Si Fatiha trouve un emploi, « *la possibilité de renouvellement ne devrait pas poser de problème* » selon son avocate.

Christelle Mauss

L'école de la Chapelle dans un quartier ZEP de Freyming-Merlebach. C'est ici qu'est scolarisée Massilva, algérienne de 10 ans, arrivée en France et retrouvée en situation irrégulière.

Obligation d'accueil

Le ministère estime à 10 000 le nombre d'enfants sans papiers scolarisés en France. Dans certaines écoles, les élèves dans ce cas sont « *pourchassés* » or, « *l'éducation nationale a obligation d'accueillir tous les jeunes sans distinction entre 6 et 16 ans* »...

Des interventions parfois musclées

Cette année, des enseignants se sont mobilisés à Angers, Rennes, Clichy, Forbach, Pau, Bordeaux, Evreux, dans le Var ou dans l'Oise, malgré parfois la présence des forces de l'ordre aux portes des établissements.

Le 25 janvier, la FSU qui travaille avec d'autres organisations et notamment le Collectif Education Sans Frontières, a été reçue au ministère de l'intérieur pour aborder les problèmes de scolarisation des élèves expulsables. Elle a dénoncé l'intervention des forces de l'ordre dans ou aux abords des écoles (interventions dans l'enceinte de l'école, arrestations de parents aux abords de l'établissement, accompagnement de parents menottés pour venir chercher des enfants scolarisés). Le ministère s'est engagé à intervenir auprès des préfets pour éviter ce genre de procédures.

En Mayenne, les 2 ans à mi-temps

En Mayenne, « une expérimentation pilotée par le conseil général en partenariat avec l'inspection académique » offre aux communes une alternative à la scolarisation des 2 ans: école le matin et jardin maternel municipal payant l'après-midi. Les municipalités de Renazé et Meslay-du-Maine (moins de 3000 habitants) l'expérimentent depuis janvier malgré un boycott très suivi des parents (Seulement 5 élèves inscrits par les deux communes). Les moins de 3 ans ne sont plus acceptés l'après-midi à l'école, et peuvent être accueillis dans cette structure municipale encadrée par des éducateurs et des agents territoriaux. Pendant ce temps, les enseignants « libérés » interviennent auprès des élèves de grande section ou de CP en difficulté d'apprentissage de la lecture. Le SNUipp de Mayenne, avec les enseignants et parents, dénonce l'opération et notamment, le caractère obligatoire et payant de l'expérimentation (facturée entre 0,31 et 2,75 euros de l'heure selon le quotient familial). Cette dernière est vécue comme un recul du service public, dans un département où 60 % des moins de 3 ans sont scolarisés.

« **L**es lycéens, c'est comme le dentifrice : quand ils sont sortis du tube, on ne peut plus les faire rentrer »

Un haut fonctionnaire de la rue de Grenelle

« **F**illon t'es foutu, le dentifrice est dans la rue. »
Slogan lycéen

En terre guéroise le service public creuse son sillon

Le 5 mars, plusieurs milliers de personnes, dont de nombreuses personnalités syndicales et politiques, ont participé à la manifestation organisée à Guéret, dans la Creuse, à l'appel du Collectif creusois pour la défense et le développement des services publics. Cette manifestation, qui se voulait d'ampleur nationale, a reçu le soutien de nombreuses organisations politiques, associatives et syndicales dont la FSU.

Cette action intervenait après la démission symbolique en octobre 2004 de plus de 260 élus de la Creuse (dont 28 maires de toutes tendances politiques), afin de protester contre la disparition des services publics dans leur département. L'appel à manifester concernait « la défense de l'ensemble des secteurs publics », aussi bien nationaux que de proximité, des trésoreries aux bureaux de poste, en passant par les succursales de la Banque de France, les services d'EDF, le réseau SNCF ou encore les hôpitaux de proximité. La présence du service public, notamment d'éducation, est un facteur d'égalité pour l'aménagement du territoire.

Cantines scolaires : appétit variable selon les communes



Une enquête de « *Que choisir* » a étudié 20 menus de 100 cantines scolaires. Un palmarès sur des critères d'équilibre des repas, de composition nutritionnelle et de variété attribue une note moyenne de 11,3 sur 20, allant de 1,5 à 20 selon les communes. Le prix étant le premier critère lors des appels d'offre, la qualité s'en ressent. Du point de vue qualitatif, le classement de l'UFC ne départage pas sociétés de restauration ou gestion directe. Par contre, pour une même société de restauration, la qualité varie selon

le cahier des charges imposé par la commune.

Une circulaire de juin 2001 encadre la composition des repas (limiter les lipides, augmenter les fibres, le fer et le calcium, réduire la fréquence de présentation des plats), mais une analyse en laboratoire des plateaux repas révèle des excès en protéines, en sels et un grammage des plats trop important compte tenu des besoins des enfants, et à l'inverse, un déficit de glucides, de calcium et de vitamine C.

Projet Bénisti « sur la prévention de la délinquance » : à jeter aux oubliettes

Le rapport remis par le député Jacques-Alain Bénisti au ministre de l'Intérieur Dominique de Villepin « sur la prévention de la délinquance », a suscité de vives réactions chez les travailleurs sociaux réunis en Collectif National Unitaire (que le SNUAS-FP-FSU anime activement). Cet avant projet présente des aspects rétrogrades et caricaturaux sur les jeunes. Il amalgame difficultés scolaires et délinquance, et vise particulièrement les familles issues de l'immigration.

Ainsi, une courbe, oh combien scientifique, trace l'évolution d'un

jeune qui « s'écarte du droit chemin pour s'enfoncer dans la délinquance ». Les problèmes langagiers ou d'indiscipline d'un enfant de 1 an sont perçus comme les prémisses d'un glissement futur vers la grande délinquance. Pour l'éviter, les familles doivent parler uniquement le français à la maison et les enseignants doivent repérer et signaler les « déviants » aux orthophonistes et aux pédopsychiatres. L'auteur devrait se méfier. Compte tenu des nombreuses erreurs d'orthographe dénombrées dans son rapport, il risque d'être signalé comme « public déviant ».

Réussite éducative : appel à projets dans le flou

Le comité de pilotage sur la création des équipes de réussite éducative « se réunira avant le 10 mars », a prévenu le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Au lendemain du vote de la loi de cohésion sociale, Jean-Louis Borloo avait annoncé qu'il souhaitait aller vite. Il va si vite que sur le terrain, des initiatives sont prises avec les préfetures et les inspections d'académie pour élaborer les premiers projets locaux. C'est le cas à Tours, à Toulouse et dans d'autres académies, ce qui permet au ministère d'annoncer d'ores et déjà que « 40 projets devraient être



labellisés avant le 1^{er} avril ». A Toulouse, le 28 janvier dernier, une cinquantaine d'enseignants du premier et du second degrés et de personnels d'encadrement de deux ZEP ont été réunis sous l'autorité de leur IEN, de leur IA et de la sous-préfète. Il s'agissait d'un séminaire au cours duquel des ateliers de travail ont amené « les participants à faire des propositions pour travailler à l'interne et à l'externe de l'école, afin de réduire les inégalités, rapporte une participante. Mais à aucun moment il n'a été précisé s'il s'agissait de préparer un dossier de demande de constitution d'équipes de réussite éducative pour Toulouse ».

Pendant ce temps à Paris, les quelques échanges engagés avec les organisations syndicales pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative laissent encore beaucoup de questions dans le flou. La loi prévoit de créer des équipes pluridisciplinaires de soutien regroupant enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, rééducateurs, intervenants sportifs et culturels... Leur fonctionnement sera régi par une structure juridique propre instituée par l'élargissement des compétences de la caisse des écoles, un

Groupement d'Intérêt Public, un établissement public local d'enseignement ou un établissement public local de coopération éducative.

S'adressant aux « enfants » de 2 à 16 ans et non aux « élèves », le dispositif prévoit que le repérage des enfants et adolescents en difficulté « est fait par la communauté éducative, et en particulier, au sein des établissements scolaires ». Quant aux PPRS (Programmes personnalisés de réussite scolaire), dénommés CIRE (Contrats individuels de réussite éducative) dans un premier temps prévus par loi d'orientation pour l'éco-

le ils « ont vocation à s'articuler avec les projets de réussite éducative mis en œuvre hors temps scolaire ». Alors que le ministre de tutelle de l'Education nationale reste discret sur ce dossier, le SNUipp est très interrogatif quant à la nature de ce texte. Aucun bilan n'est fait des actions menées par les RASED, la PMI, les AS, les CMP ou la PJJ. Le texte parle de mobiliser les moyens sans en préciser ni la nature, ni la provenance, alors que les dispositifs existants manquent, justement, de moyens... Il ne dit pas non plus quel temps sera alloué aux équipes pluridisciplinaires pour la concertation. Pourquoi confier le « repérage » aux enseignants, s'il s'agit de traiter la difficulté hors temps scolaire, en éludant le problème des effectifs enseignants, du temps nécessaire au travail des équipes éducatives, du renforcement des dispositifs ZEP-REP, par exemple ?

D'évidence, le ministère avance à marche forcée. Il a défini la procédure administrative et le contenu des dossiers de candidature à respecter pour demander à bénéficier du programme de réussite éducative. Un véritable appel à projets !

PM

Une pétition pour sauver la formation des enseignants

Suite à un communiqué commun des organisations syndicales (SNUipp, SNES, SNEP, SNESUP, SGEN et SE) et d'un appel de formateurs et de chercheurs réunis à Nantes, une pétition pour défendre et améliorer la formation initiale a été lancée. Cette pétition intitulée « sauvons la formation des enseignants » alerte sur l'intégration des IUFM aux universités prévue par le projet de loi d'orientation.

En effet, les modalités prévues par la loi d'orientation ne garantissent pas aux IUFM les moyens de leur autonomie (pédagogie, budget, emplois) pour assurer une formation universitaire professionnelle de qualité, à la hauteur des enjeux du renouvellement massif des enseignants. Rappelons que d'ici 2015, près de la moitié des enseignants du premier et du second degré sera renouvelée. La formation est un enjeu décisif pour que ces nouveaux enseignants soient capables de travailler en équipes, de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées, de construire des pratiques et des contenus d'enseignement favorisant la réussite de tous les élèves.

La pétition est disponible sur le site du Snuipp (<http://www.snuipp.fr>)

Un appel pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants

Le SNUipp s'associe à l'appel « pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants ». Cette initiative a le mérite de poser une question importante. Elle ne doit pas être dissociée des interrogations sur la formation, les pratiques et le fonctionnement des écoles.

Pour en savoir plus, consultez le site <http://mclcm.site.voila.fr>

Loi d'orientation :

« le grand débat » tourne court !

Le débat parlementaire se poursuit au Sénat du 15 au 17 mars pour une adoption définitive du texte prévue fin mars alors que la forte mobilisation ne faiblit pas depuis janvier.

La bataille parlementaire annoncée sur le projet de loi d'orientation n'a pas eu lieu. De Luc Ferry à François Fillon, les ministres ont expliqué durant deux ans que l'école méritait un grand débat. Celui-ci a tourné court. Faute de combattants d'une part. Loin des effets de tribune, l'image d'une assemblée désertée a rappelé que l'éducation est encore traitée avec beaucoup de légèreté dans notre pays. Le débat parlementaire a surtout été tronqué pour cause de procédure d'urgence décrétée par le gouvernement. Piètres calculs qui cachent mal le vent de panique face à la mobilisation qui grandit.

Une autre urgence s'imposait : apporter par la loi les réponses attendues au problème. En formulant l'objectif de faire réussir tous les élèves, le gouvernement laissait croire qu'il avait entendu les milliers de participants qui avaient exprimé cette exigence dans les débats initiés par la Commission Thélot. L'étude de la loi dans ses dispositions essentielles montre au contraire qu'elle risque d'accroître les inégalités déjà existantes devant l'accès aux savoirs. L'absence de mesures d'ampleur pour l'école primaire atteste du refus de poursuivre la démocratisation dont le système éducatif a besoin. Comme si les 15 % d'élèves en difficulté à l'entrée au collège étaient une fatalité. Un rapport commandé par le H.C.E.E⁽¹⁾ confirme pourtant que « les mesures préventives de lutte contre la difficulté sont essentielles, c'est à l'école maternelle et à l'école primaire qu'il faut agir pour être efficace sur le moyen et le long terme ». Absente dans l'écriture initiale du projet de loi, l'école maternelle n'est finalement citée que comme le lieu où les élèves « se préparent aux premiers apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire ». Une conception bien rétrograde pour

cette école, dont les apprentissages spécifiques ont montré leur efficacité pour la réussite ultérieure, notamment pour les élèves les plus en difficulté. Une orientation qui prend tout son sens dans le contexte actuel d'insuffisance des moyens budgétaires conduisant à la baisse de scolarisation des enfants de deux et trois ans.

La scolarité obligatoire devra « garantir l'acquisition pour chaque élève d'un socle commun » : maîtrise de la langue, des élé-



ments de mathématiques, d'une langue vivante, de la culture humaniste et scientifique et des TICE. Une vision réductrice des apprentissages que confirme la notion « d'enseignements complémentaires » au socle. Toutes les recherches ont pourtant montré que l'ensemble des enseignements participe à l'acquisition des savoirs. En même temps qu'une véritable culture commune, cette diversité des valeurs et des savoirs constitue un atout pour les élèves les plus en difficulté.

Le contrat individuel de réussite éducative (C.I.R.E), devenu programme personnalisé de réussite scolaire (P.P.R.S) est mis en place lorsqu'un élève « risque de ne pas maîtriser les connaissances à la fin d'un cycle ». Si cette énième formule de soutien (3 heures par semaine) peut convenir à cer-

tains élèves, elle ne peut constituer LA réponse unique à la diversité des formes de l'échec scolaire. Ne s'agit-il pas d'ailleurs de faire entendre qu'aucune solution n'est possible au sein de la classe pour différencier l'enseignement et prendre en charge les élèves en difficulté ? Pourtant toutes les recherches actuelles insistent sur le fait que l'enfant apprend avec les autres. D'où l'importance aussi de bénéficier du regard et de l'intervention de plusieurs enseignants dans une même classe.

Enfin deux lignes seulement pour promettre une amélioration de l'efficacité des ZEP. Comment y croire, quand aucun bilan n'est fait, aucune réflexion n'est menée sur la politique des ZEP et aucun engagement n'est pris pour maintenir le même niveau d'exigence dans les secteurs où se concentrent les difficultés scolaires ?

Le SNUipp fait des propositions pour transformer l'école et le métier afin d'assurer la réussite de tous les élèves. Le développement du travail en équipe avec plus de temps de

concertation et plus de maîtres que de classes, l'amélioration des formations initiale et continue, etc, nécessitent des moyens financiers dans la durée. La seule programmation avancée pour les 5 ans à venir se révèle bien insuffisante : 13000 recrutements de professeurs des écoles par an pour 16000 départs à la retraite.

Au bout du compte ne s'agit-il pas d'un renoncement à faire réussir tous les élèves, l'école n'ayant pour mission que de révéler leurs « capacités », « goûts » et « talents » comme le suggère le projet de loi ? L'échec scolaire, loi de la sélection naturelle ?

Gilles Sarrotte

(1) Haut Conseil de l'Évaluation de l'école (février 2005)

Carte scolaire

250 manifestants à Saint Briec

Le 2 février, Ouest France retraçait l'épopée des parents d'élèves et des élus venus soutenir les enseignants boycottant le CTPD. Dans les côtes d'Armor, 720 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée, mais la dotation départementale ne prévoit que 3 postes. Une mobilisation unitaire a eu lieu devant la préfecture.



Martinique : « nou pa lé Fillon, sa sé manjé kochon »

« Malgré le soleil écrasant », ils étaient nombreux à Fort de France pour défilé le 20 janvier. La banderole de la FSU affichait « non à cette décentralisation, oui à une éducation de qualité pour tous ». France-Antilles titrait en une « c'est la lutte du public ». Une mobilisation « clôturant en fanfare une semaine de protestation des salariés du public », où les enseignants rappelaient la perte de 30 postes dans le premier degré pour le département.

Dordogne : 200 personnes mobilisées devant l'IA

« Comme chaque année, les menaces de fermeture mobilisent parents d'élèves, enseignants et élus » annonce Dordogne Libre. Le 10 février, devant l'inspection d'académie, le cortège de manifestants « a tendu un long plastique noir en signe de deuil sur les grilles » et des assiettes décorées de têtes d'enfants représentaient les futurs élèves « pour lesquels aucun moyen ne sera consacré ».



Mauvaise pioche



Hautes Pyrénées : « le SNUipp s'inquiète »

L'article de La Nouvelle République commence par « Les cartes scolaires se suivent et se ressemblent. A croire que les hautes Pyrénées sont abonnées au Mistigri... La rentrée 2005-2006 s'annonce sous des augures pas très sympathiques ». Tout est dit. En 5 ans, le département a perdu 42 postes et gagné 241 élèves. Le SNUipp rappelle que dans cette même période, la scolarisation des 2 ans est passée de 52 % à 35 %. 25 classes sont menacées de fermeture à la prochaine rentrée.

Direction d'école : manque de temps !



Le 3 février s'est tenue au ministère la deuxième réunion sur le thème de la direction d'école, avec les organisations syndicales. Plusieurs propositions de nature indemnitaire ont été faites, comme l'augmentation annuelle de 100 € de l'ISS pour les directions d'école de moins de 5 classes et de 140 € pour celles de 5 classes et plus. La proposition ministérielle d'une prime de 1000 € pour la première prise de fonction (600 € initialement), pourrait évoluer vers une répartition sur l'ensemble des postes de direction. Le coût estimé de ces mesures est évalué à 12 millions d'euros, du même niveau que le résultat des discussions de 2001. Ceci représente un léger mieux par rapport aux propositions de la réunion précédente (FsC n° 266). Le ministère prévoit également la mise en place de 5 groupes de travail, sur les missions et responsabilités du directeur, les relations avec les collectivités locales, la situation des écoles rurales, l'allègement des charges administratives et la formation des directeurs. Si ces propositions témoignent d'un « bougé », elles sont loin de résoudre tous les problèmes. Les mesures financières vont creuser l'écart entre les écoles. De plus, le ministère refuse toujours d'aborder la question du temps de décharge, notamment pour les écoles de moins de 5 classes. Le SNUipp va consulter les enseignants pour connaître leur appréciation sur ces propositions, mais il semble bien que la crise de la direction et du fonctionnement de l'école ne soit pas prête de se terminer. Une troisième réunion avec le ministère est prévue fin mars. Dans le même temps, lors des débats à l'assemblée sur la loi d'orientation, un amendement a été adopté. Il prévoit qu'un « décret en conseil d'état fixe les conditions de recrutement, de formation et d'exercice des fonctions spécifiques des directeurs d'école maternelle et élémentaire ». Or, c'est la situation actuelle... Le SNUipp a prévenu le gouvernement et les parlementaires (le projet de loi arrive prochainement au Sénat) que l'éventuelle introduction d'un statut de directeur ne manquerait pas de provoquer de vives réactions. Il a rappelé que la majorité des directeurs est en grève administrative, avec le soutien des équipes, non pas pour obtenir un statut à part, mais du temps supplémentaire pour le fonctionnement de l'école et une meilleure reconnaissance de leur fonction.

Charlotte Bœuf



Que fais-tu après l'école ?

Le temps hors scolaire est devenu un enjeu social. Les politiques de la ville menées par l'Etat, les politiques communales et les associations tentent d'organiser un domaine qui intéresse de plus en plus le secteur privé. La question est d'autant plus importante qu'elle touche à la réussite ou à l'échec scolaire.

Dossier réalisé par
Michele Frémont
Philippe Hermant
Jacques Mucchielli

Dès les débuts de l'école primaire, les communes avec le mouvement associatif ont eu en charge le temps hors scolaire. Il fallait répondre aux besoins de garderie des enfants du fait du travail des parents ou de l'éloignement du domicile et, pour les élèves plus grands, aux besoins d'un cadre propice à l'étude et à la réalisation des devoirs. Ces fonctions étaient généralement dévolues aux enseignants et financées par les communes qui demandaient une participation aux familles (souvent réglées selon le quotient familial). La prise en charge des enfants dans le temps périscolaire a donc été très variable selon les communes. Dès l'après-guerre, par exemple, les banlieues « rouges » parisiennes en ont fait un axe important de leur politique, alors que le milieu rural restait, dans la plupart des cas, plutôt réticent. Ces politiques se sont généralisées et réellement affirmées depuis une vingtaine d'années.

La question prenant une dimension nationale, l'Etat s'est intéressé à l'aménagement du temps de l'enfant. Une série de préconisations a visé à développer des partenariats entre l'école et son environnement (circulaire du 13 décembre 1984). Puis l'Etat s'est engagé avec les communes pour organiser les activités sportives et culturelles en dehors du temps scolaire avec les contrats bleus (circulaire du 11 février 1987). Peu après les expérimentations sur le temps scolaire, une circulaire du 18 mai 1990 crée les contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) qui tentent d'articuler les projets locaux et ceux de l'école, le temps

et hors l'école. Mais devant la diversification de ces contrats, une circulaire regroupe en 1995 tous les dispositifs en « *Aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune* » (Arvej).

Les préoccupations liées à l'échec scolaire encouragent les initiatives d'accompagnement à la scolarité, de soutien scolaire avec un souci de compenser les inégalités sociales et permettre à chaque élève d'avoir les conditions d'une bonne réussite scolaire. En 1998, se substituant aux Arvej, les contrats

éducatifs locaux se mettent en place en liaison avec les politiques de la ville. Celles-ci ont encouragé, depuis une vingtaine d'années, un certain nombre d'acteurs qui n'appartiennent pas à l'école mais se mobilisent de plus en plus autour d'elle pour aider à traiter de l'échec scolaire. Dominique Glasman, sociologue, situe la limite à ne pas franchir : « *la vocation de l'accompagnement à la scolarité n'est pas de faire de la remédiation scolaire.* »

« La vocation de l'accompagnement à la scolarité n'est pas de faire de la remédiation scolaire. La prise en charge des élèves en difficulté, c'est le rôle de l'école »

La prise en charge des élèves en difficulté, c'est le rôle de l'école ». Les communes sont peu à peu confirmées dans le rôle de « *maîtres d'œuvre* » du périscolaire : seulement 8 % n'organisaient rien en 2001. Pour le premier degré, il y a un lien « *naturel* » avec les communes, mais cet investissement s'est renforcé bien que l'Etat soit resté présent sur le pilotage et le cadrage des activités. Selon l'article L .555-1 du code de l'Education, « *des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées avec le concours notamment des administrations,*



des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux actions d'enseignement et de formation fixées par l'Etat ».

Mais l'accueil périscolaire est largement tributaire aujourd'hui de la reconstruction des modes d'interventions publiques : réaménagements en cours des services déconcentrés – comme au Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, responsabilités croissantes des collectivités territoriales, politiques de la ville. Du fait des nouveaux modes de gestion, la tentation de déléguer de plus en plus les missions par le biais de contrat et de conventionnement sans les réels financements risque de ne plus assurer une égalité d'accès à ces services. Voire, ces derniers, parfois producteurs de recettes, peuvent être laissés à des opérateurs privés. Dans les zones rurales, les petites communes doivent supporter des charges proportionnellement plus lourdes (elles atteignent jusqu'à deux tiers du budget municipal) soit directement, soit par subventions aux associations. D'autant que les communes font

aujourd'hui face à un désengagement financier de l'Etat. Le cas du non-renouvellement des emplois jeunes qui animaient les actions dans les associations (voir notre reportage dans le Morbihan sur le dispositif « *Un bon coup de pouce* ») illustre cet aspect. Par ailleurs, dans le rural, des solutions sont expérimentées sans réelle évaluation à ce jour.

En fait, le risque est de répondre par des dispositifs à des besoins sans que cela corres-

ponde toujours à la réalité des problèmes rencontrés sur le terrain. Aujourd'hui, l'empilement des dispositifs dépasse les responsables territoriaux et décourage les responsables associatifs. Faire correspondre un projet à un dispositif donné permet la plupart du temps l'accès à des financements, mais les entrelacs administratifs et juridiques finissent par dépasser des acteurs le plus souvent bénévoles.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Une circulaire interministérielle du 25 mars 2004 met en œuvre la politique d'accompagnement à la scolarité dans le cadre des contrats éducatifs locaux et en référence à la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001.

Ce contrat devient le dispositif unique destiné à soutenir les enfants et les jeunes dans leur scolarité, spécifiquement « *dans les territoires urbains et ruraux où vit un public défavorisé* ».

Les actions sont absolument distinctes des actions d'aide et de soutien mises en œuvre à l'école, tout en étant articulées avec les projets d'école.

Il était prévu de mettre en place de comités de pilotage départemental inclus dans ceux des CEL, mais comme ces derniers peinent à se mettre en place, cette question reste en suspens.

Un guide sur l'accompagnement à la scolarité diffusé en 2001 est accessible sur le site du CNDP. <http://www.cndp.fr>



Les loisirs influent-ils sur la scolarité ?

La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) suit depuis 1997 une cohorte de 9257 élèves entrant à cette date au CP. Leur situation scolaire est actualisée chaque année. En 1999, les parents ont fait l'objet d'une enquête afin de connaître les activités extrascolaires pratiquées par ces écoliers. Pour la DEP qui s'est interrogée sur les « usages et effets sur la réussite » de ces activités extrascolaires, « si les meilleurs parcours à l'école élémentaire s'observent parmi les élèves qui ont des loisirs ouverts aux pratiques culturelles, c'est d'abord lié à leur origine sociale favorisée ».*

Un an après leur entrée en CP, 93 % des élèves pratiquaient, en dehors de l'école, une ou plusieurs activités autres que la télévision. Parmi ces activités extrascolaires proposées, le sport est le loisir le plus populaire, 54 % des parents ont inscrit leur enfant dans un club sportif et 52 % indiquent faire avec eux de manière régulière du sport ou des promenades. Les pratiques liées à la lecture arrivent ensuite, 50 % lisent des histoires à leur enfant et 43 % de ces derniers sont inscrits dans une bibliothèque. Néanmoins, seul un quart des enfants se rendent régulièrement à la bibliothèque ou à la ludothèque avec un parent. Parmi les activités ludiques, les jeux de société occupent 27 % des élèves devant les travaux manuels et les jeux sur ordinateur. Concernant les autres activités culturelles, seuls 21 %, fréquentent une école de musique ou de danse, tandis que les sorties régulières dans les cinémas, théâtre, musée ou cirque ne représentent que 14 %. Par ailleurs la fréquentation des clubs d'activités manuelles (peinture, sculpture...), 7 %, et des mouvements de jeunesse, 6 %, est encore plus faible.

La plus grande partie du temps libre des élèves est néanmoins passée devant la télévision. Seuls 4 % ne la regardent jamais en période scolaire.

Les activités extrascolaires sont préconisées parce qu'elles sont source de socialisation et



d'esprit d'équipe, outil d'apprentissage de règles et aide au développement psychomoteur de l'enfant.

De manière générale, ceux qui les pratiquent obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui occupent leur temps à regarder la télévision. Ainsi, de 92 à 94 % des enfants ayant des loisirs culturels présentent les meilleurs taux d'accès en CM2 sans redoublement. Ensuite, on trouve les « sportifs » qui atteignent à 89 %, sans retard la dernière classe d'élémentaire, soit 3 points de plus que la moyenne de la cohorte. Enfin, à peu près 80 % des enfants qui regardent beau-

coup la télévision ou qui fréquentent un mouvement de jeunesse atteignent sans redoubler le CM2.

Néanmoins, « il est complexe » selon la DEP « d'appréhender les réelles répercussions des activités pratiquées sur le niveau scolaire des enfants. D'une part, les activités pratiquées sont fortement liées au milieu social d'appartenance qui influe sur la réussite. D'autre part, la réussite à l'école primaire est bien évidemment en relation avec le niveau d'acquis à l'entrée au CP ».

* Education & Formation - n°69- juillet 2004

Réussite scolaire selon le type de loisirs pratiqués (en %)

	Classe 1 : activités manuelles et culturelles	Classe 2 : occupation familiale et télévision	Classe 3 : activités diversifiées	Classe 4 : musique et lecture	Classe 5 : mouvement de jeunesse	Classe 6 : sport	Classe 7 : inactifs et télévision
Accès au CM2 sans redoublement	91,8	81,8	92,2	94,0	78,0	89,0	77,6

Source : panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

20 ans de politiques de la ville

Depuis 20 ans, l'état a l'ambition de cadrer les politiques de la ville notamment en matière d'organisations du temps hors scolaire.

Entre l'école et la famille, les temps libres des enfants sont devenus importants : temps périscolaire de l'ordre de 750 heures en moyenne pour un enfant de primaire, temps extrascolaire évalué à plus de 200 journées de congés. La prise en charge des besoins des jeunes s'est donc posée dans la proximité de leurs lieux de vie avec le souci de réduire les inégalités face aux loisirs tout en proposant des activités de socialisation et d'éducation de qualité. Les communes ont été progressivement chargées des activités périscolaires. Grâce à des collaborations avec les associations ou les caisses d'allocations familiales certaines avaient déjà affirmé leur complémentarité avec l'école.

Au début des années 80, sous la houlette du Ministère de la Jeunesse et des sports, les activités périscolaires se structurent dans des programmes qui fédèrent l'action de différents ministères sur des périmètres géographiques précis. Les premiers programmes ZEP créent ainsi des partenariats entre les différents ministères et les collectivités locales. Les implantations des DSQ (développement social des quartiers) en 1984-85 sont les prémisses d'une politique de la ville qui s'appuie alors sur deux piliers : la rénovation urbaine avec la réhabilitation des quartiers et le développement social avec des dynamiques éducatives fortes. Elle est co-financée et pilotée par l'Etat, les services déconcentrés et les communes. Elle s'applique à des quartiers bien identifiés. Après la création du ministère de la ville, les premiers contrats de ville en 1995 rompent avec cette logique de quartiers pour travailler à l'échelle de la ville elle-même. Mais les coûts étant élevés, le gouvernement Balladur favorise un retour sur les quartiers en difficulté. La loi Chevènement sur les communautés d'agglomérations permettra de nouveau des interventions au niveau de l'agglomération.

Enfin un troisième pilier, le développement économique, s'ajoutera à la politique de la ville (Zones Franches Urbaines pour les Zones Urbaines Sensibles).



La création des contrats éducatifs locaux (CEL) en 1998 se fait sur les mêmes bases, à savoir la définition d'un périmètre sur lequel convergent les mesures contractualisées entre l'Etat et les collectivités locales. Les communes vont s'organiser et constituer des politiques de la jeunesse incluant l'éducation, en se dotant de services compétents. C'est le développement des villes éducatives comme Rennes, Rouen ou Lyon dont le projet éducatif périscolaire, présenté en octobre 2004, porte sur les modes de garde, les activités sportives et culturelles et sur l'accompagnement des très jeunes enfants en difficulté de langage (185 ateliers pour 1600 places pour des enfants de 4 et 5 ans).

Au départ l'Etat a joué un rôle incitatif en coordonnant les différents services (partenariats sur le terrain, mutualisation des aides, financements croisés...), mais au fur et à mesure il a modélisé ses interventions et institutionnalisé les dispositifs. Ainsi le CEL s'est substitué à l'ensemble des dispositifs précédents pour mettre en place une politique éducative globale en direction des enfants et des jeunes sur un territoire donné. L'instauration de la veille éducative pour des jeunes en grave difficulté sociale et/ou scolaire en 2002, puis aujourd'hui la poli-

tique de réussite éducative de la loi de cohésion sociale, renforcent les missions incombant aux villes dans le cadre du contrat de ville et du projet éducatif local (PEL). Cette territorialisation des politiques éducatives pose un certain nombre d'interrogations car elle fait dépendre les actions, leur qualité et leur pérennité, de la volonté politique et des disponibilités financières locales. Cela ne va-t-il pas accentuer les inégalités ? Le retrait de l'Etat laissera-t-il les communes à même d'assurer seules ces missions de service public ? Ces dernières ne risquent-elles pas d'être tentées par une délégation de service public vers le secteur marchand ?

Les CEL au 31 décembre 2003

2 686 contrats éducatifs locaux signés
9 275 communes signataires
55 000 intervenants employés
37 603 actions proposées, dont un tiers en périscolaire
4 millions d'enfants et de jeunes concernés



L'accompagnement à la scolarité : des étudiants se mobilisent contre l'exclusion

« Aider des enfants à mieux réussir à l'école », tel est l'objectif des étudiants bénévoles de l'association Pupilles Etudiants pour la Ville dans le Morbihan.

Avoir quelqu'un d'attentif, de disponible rien que pour soi, pour parler de l'école, exprimer ses inquiétudes devant la complexité des apprentissages, peut donner progressivement du sens à ce que l'on fait à l'école. Ce n'est pas du soutien scolaire mais un accompagnement à la scolarité pour motiver et valoriser des élèves confrontés à des difficultés de tous ordres.

Voici les objectifs du dispositif « *Un Bon Coup de Pouce* ». Présent dans de nombreux départements, il est animé par l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), en partenariat avec l'Education nationale, la CAF, les mairies, la Ligue de l'enseignement ou les associations départementales des Pupilles de l'enseignement public comme dans le Morbihan (ADPEP56). Ainsi dans les communes de Lorient, Vannes et Hennebont, des élèves du CP à la classe de 3ème peuvent bénéficier gratuitement d'un accompagnement dans les quartiers bénéficiant des contrats de ville.

D'octobre à mai, un(e) étudiant(e) accompagne individuellement un enfant durant deux heures, une fois par semaine, à son domicile, en présence d'un parent au moins. « *On travaille plus sur les attitudes face aux apprentissages, l'aide aux devoirs peut être une forme de support, c'est tout* », insiste la coordinatrice Emmanuelle Allain.

Avec son collègue Erwan Lefranc, tous deux emplois - jeunes, elle assure l'animation de l'association: accueil des étudiants bénévoles et organisation de leur formation, liaison avec les familles... A chaque rentrée ils présentent le « *Coup de pouce* » aux enseignants, mais aujourd'hui le bouche à oreille fonctionne: ce sont annuellement plus de 100 enfants concernés avec autant d'étudiants !

En effet les interventions se font plutôt à la demande des enseignants. Attention, il ne s'agit pas de prendre en charge l'échec scolaire, ni de se substituer à d'autres aides. Le motif souvent invoqué par les enseignants est une ouverture sur le monde insuffisante: un environnement proche mal connu avec peu de repères ou l'assimilation d'habitudes différentes pour des



Un bon coup de pouce pour motiver et valoriser les élèves en difficulté.

jeunes primo - arrivants. Parfois aussi une vie trop repliée sur l'univers familial rend les enfants craintifs, peu enclins à communiquer. « *Quand l'enfant a des difficultés scolaires et qu'il n'ose pas en parler au professeur, il se voit bon à rien et abandonne vite* ».

Les activités diverses s'adaptent aux besoins et aux intérêts particuliers des enfants. « *Il est tout seul à la maison, il avait très envie de faire des jeux de société* ». Ou qui n'a pas eu la curiosité de voir la caserne des pompiers ? Une visite racontée par écrit avec des photos pourra être présentée sur un panneau en classe « *pour faire " baver les copains "* ». Participer à un spectacle théâtral, voir un film, découvrir la ville et ses transports, les idées ne manquent pas. Mais c'est aussi acquérir des habitudes et des méthodes de travail pour apprendre une leçon, une poésie. A l'occasion d'un devoir, c'est aussi apprendre à fréquenter la médiathèque. « *Il est difficile de notre côté d'évaluer les résultats puisqu'on vise un comportement et pas de meilleures notes* ». Pour les enseignantes de l'école de Bois-Bissonnet à Lorient, le bilan est varié mais c'est une chance de « *raccrocher l'envie d'école et l'envie d'apprendre* » par des détours adaptés à chaque enfant.

Les parents apprécient cette aide, même si sou-

vent au départ ils attendent plutôt un soutien scolaire. Ils sont associés au maximum, « *c'est bien à la maison, je vois ce qui se passe, je suis en contact avec l'étudiante* ». Le but est aussi de leur donner confiance pour qu'ils prennent le relais car ces actions sont à durée déterminée. Quand les parents n'ont pas l'habitude ou n'osent se rendre à l'école, l'étudiant propose de les accompagner pour rencontrer l'enseignant.

Ces actions de solidarité et de citoyenneté s'inscrivent depuis 1997 dans la lutte contre les exclusions et s'opposent aux inégalités face à la marchandisation du soutien scolaire. Les étudiant(e)s bénéficient d'entretiens réguliers avec les coordinateurs et d'échanges avec un psychologue. En Bretagne Sud, ils reçoivent aussi une formation universitaire dans une unité d'enseignement de culture générale (18 heures).

Il y a ainsi une forme de réciprocité où chacun, élève et étudiant(e) peut apprendre de l'autre, ce qui fait la richesse de cet accompagnement. Cette situation crée une proximité qui permet à l'enfant de se projeter dans quelque chose de positif. « *Ils sont très fiers quand « leur » étudiante vient les chercher à l'école* ». Et il n'est pas rare que l'étudiant(e) fasse aussi visiter à l'enfant son « *école* » : l'université.

« Apporter un appui pour l'accomplissement de leur scolarité »

*Dominique Glasman, professeur de sociologie à l'Université de Savoie a réalisé pour le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École un rapport intitulé « le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école ». Ce rapport sera disponible courant mai sur le site du haut conseil *.*

Qu'appelle-t-on accompagnement scolaire ? Comment fonctionne-t-il ?

L'accompagnement scolaire ou l'accompagnement à la scolarité comprend l'ensemble des dispositifs extérieurs, mis en place pour aider les élèves à faire leur travail scolaire et leur apporter un appui censé les aider pour l'accomplissement de leur scolarité. Ils peuvent occuper les locaux de l'école mais les initiateurs, organisateurs et animateurs ne sont pas des personnels scolaires. Le service est gratuit ou quasi-gratuit. Quelquefois, il est demandé une participation symbolique, moins destinée à couvrir les frais qu'à matérialiser les engagements des parents ou des enfants.

Qui le fréquente ?

En principe, il n'est pas destiné aux élèves en difficulté. Il s'adresse à des élèves qui ont besoin à la fois d'un cadre pour faire leurs devoirs, de l'appui d'un adulte pour faire leur travail. La vocation de l'accompagnement à la scolarité n'est pas de faire de la remédiation scolaire. La prise en charge des élèves en difficulté, c'est le rôle de l'école. Néanmoins, dans la pratique, on trouve à la fois des élèves qui n'ont aucune difficulté, des élèves moyens qui sont là pour se forcer un peu à faire leur travail, et malheureusement des élèves en difficulté. Malheureusement car les animateurs, lors de séances où les élèves ne sont pas forcément pris individuellement et où il y a une diversité de niveaux, ne sont pas tous en mesure de les aider à surmonter les difficultés. Or, on sait très bien qu'il est très difficile, même pour les professionnels que sont les enseignants, de faire progresser un élève qui a des difficultés scolaires caractérisées.

Quelles sont les activités qui y sont proposées ?

Il existe des dispositifs qui se déroulent de manière collective et qui regroupent de 5 à 20 élèves. D'autres font le choix de la séance individuelle et l'animateur se rend au domicile



Entretien avec Dominique Glasman

Ce n'est pas parce que les animateurs de l'accompagnement scolaire cherchent à bien faire qu'ils font nécessairement bien et qu'ils font forcément du bien.

de l'élève. A ce moment là, les activités ne sont donc pas nécessairement les mêmes mais ce qui est une constante, c'est la demande des élèves ainsi que celle des parents pour qu'il y ait du temps consacré aux devoirs. L'autre partie des séances est consacrée aux activités, parfois appelées « projet », censées doter les élèves de pré requis culturels et linguistiques à la scolarité. Dans les séances individuelles, on peut ne faire que des devoirs mais on peut aussi, par exemple, consacrer du temps au jeu de dominos, si on pense que le jeu de dominos permet de développer chez l'élève l'attention, la logique...

La priorité n'est elle pas trop vers l'aide aux devoirs ?

C'est un constat systématique. La priorité

pour les enfants est les devoirs « *il faut faire les devoirs* ». Pour les uns avec le souci de très bien les faire et pour les autres de se rendre quitte avec les obligations scolaires. La demande des devoirs vient la plupart du temps des élèves. Les animateurs eux voient l'intérêt et l'avancement du projet mis en place. De plus, ils n'ont pas envie de marcher sur les plates bandes des enseignants. La tension est ainsi permanente entre l'animateur qui tire vers le projet et l'élève qui veut les devoirs.

Quels sont les effets de l'accompagnement scolaire ?

Au niveau des résultats scolaires, c'est très difficilement quantifiable. Les dispositifs qui paraissent avoir les meilleurs résultats sont ceux les plus centrés sur le travail scolaire. Pour d'autres dispositifs, c'est beaucoup plus nuancé, beaucoup plus inégal. Même, certaines façons d'organiser les séances contribuent vraisemblablement à donner une idée fautive du travail scolaire aux élèves.

Il peut aussi entraîner un changement au niveau du comportement qui devient plus en phase avec le comportement attendu à l'école. Si, aux yeux des enseignants qui ont ces élèves, il y a une modification du rapport à l'école et au travail scolaire, cela a de grandes chances d'avoir des effets favorables.

Mais attention, il peut exister aussi des effets négatifs. On a repéré que quelquefois des élèves rentrent dans un rapport faux avec le travail scolaire. Souvent il existe une attention de tous aux devoirs mais par exemple, il est très rare de revoir la leçon avant de faire les devoirs.

Ce n'est pas parce que les animateurs de l'accompagnement scolaire, mus par diverses motivations que l'on peut juger nobles et estimables, cherchent à bien faire qu'ils font nécessairement bien et qu'ils font forcément du bien.

* <http://cisad.adc.education.fr/hcee>

littérature

Un prix pour favoriser les relations entre les générations

Les élèves de grande section de l'école Bellefontaine à Toulouse font partie des plus de 30 000 jurés du prix Chronos 2005. Un statut qu'ils partagent avec des résidents de la maison de retraite voisine qu'ils ont rencontrés plusieurs fois autour de lectures accompagnées de chants, de galettes ou de déguisements (selon la saison). Fin mars, chacun d'entre eux votera pour celui des 6 ouvrages en lice (dans la catégorie Maternelles et CP) qui l'a le plus touché. Et c'est le 23 avril que seront annoncés les noms des lauréats du prix Chronos de littérature, créé en 1996 par la Fondation Nationale de Gérontologie. Ce prix concerne des livres ayant pour thème les relations entre les générations, la transmission

du savoir, le parcours de la vie, la vieillesse et la mort. Il cherche tout à la fois à favoriser la réflexion de lecteurs de tous âges, et à encourager les éditeurs à publier sur le sujet. Et il faut dire que le cru 2005 des "nominés" est vraiment bon. De la mamie décédée qui continue d'exister pour sa petite fille parmi les fleurs de son jardin, à celle qui disparaît... parce qu'elle a rencontré un nouveau papi, les histoires, pleines de malice et de belles images, illustrent chacune à leur manière la devise du prix Chronos « *Grandir, c'est vieillir ; vieillir, c'est grandir* ». La philo, dès le berceau !

info : www.prix-chronos.org
01 55 74 67 08

maternelle

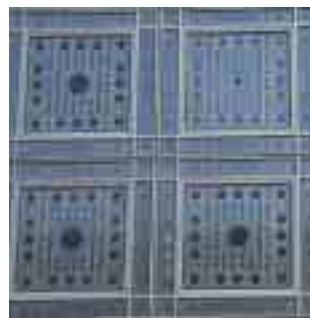
Une campagne nationale pour l'égalité des chances

Le SNUipp, avec l'AGIEM, la FCPE, le SE et le SGEN ont décidé « de prolonger collectivement l'action « Touche pas à l'école maternelle » campagne menée il y a un an ». « L'école, ça commence à la maternelle ! » réaffirment cette année les initiateurs de cette seconde initiative. Ils constatent un net recul de la scolarisation des 2 ans avec une scolarisation à mi-temps de plus en plus fréquente des 2/3 ans, une augmentation des effectifs dans de nombreux départements, des suppressions de classes et de postes. De plus, « le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne manifeste aucune ambition ni pour l'école maternelle, ni pour la formation des enseignants, confirmant ainsi le recul amorcé ». Les signataires du textes appellent « l'ensemble de la communauté éducative et les élus à défendre l'école maternelle, sa place dans le système éducatif, l'amélioration des conditions de scolarisation, ce qui contribue à leur garantir des chances égales de réussite. » Chacun est invité à envisager localement des initiatives de sensibilisation de l'opinion et des élus.

culture

Les jeunes à l'institut du monde arabe

L'Institut du monde arabe (IMA), Paris 5^e, recèle nombre de ressources pédagogiques et développe de multiples activités éducatives. Certaines sont ponctuelles, comme celles autour de l'Egypte appuyées sur l'exposition Pharaon actuelle, d'autres ont lieu tout au long de l'année (en groupe ou en individuel). L'IMA possède aussi une médiathèque jeunesse, une bibliothèque itinérante (à louer) et a établi une magnifique bibliographie d'albums illustrés sur l'Algérie et le Moyen-Orient, accessibles dès le plus jeune âge. Neuf livrets jeunes thématiques, relatifs à différentes expositions, existent également en ligne ou sont en vente, et une trentaine d'expositions itinérantes construites sur panneaux sont proposées en location (assez cher).
info : www.imarabe.fr



« *Contrairement à ce que l'on pense généralement, les innovations ne manquent pas à l'école. Le problème est qu'elles sont peu connues, pas évaluées, rarement mutualisées, jamais valorisées. La plupart du temps, les enseignants les font même en cachette de peur de se faire taper sur les doigts.* »

*André Giordan,
professeur à l'université de Genève*

handicap

Etats généraux : appel à projets

Les premiers Etats généraux du handicap se tiendront le 20 mai à la maison de l'Unesco à Paris et sont organisés par le Conseil national « Handicap : sensibiliser, informer, former »*. La FSU est associée à cet événement. Un des ateliers travaillera sur le thème « pour une vie scolaire sans discrimination » et fait l'objet d'un appel à projets dont les modalités sont précisées sur le site <http://www.etatsgenerauxhandicap.net>

* Ce conseil, présidé par Julia Kristeva et Charles Gardou, a été créé en 2003 lors de l'année européenne du handicap.

Portrait



Caroline Guyot-Hartz est enseignante, après avoir été infirmière et orthophoniste.

printemps des poètes

7^{ème} édition du 4 au 13 mars

La 7^{ème} édition du printemps des poètes, dont le thème est cette année « passeurs de mémoire » se déroule jusqu'au 13 mars. Dans les écoles, pour « fêter la poésie sous toutes ses formes », différents types de manifestations sont suggérés aux enseignants. La plus fréquente est « d'ouvrir sa journée par la lecture d'un poème hors de tout commentaire », d'autres plus originales invitent à faire participer des comédiens dans une classe pour lire des poèmes, correspondre avec un

poète, transposer un poème avec des moyens plastiques, afficher des poèmes sur des bannières... Il est suggéré de proposer « un accès diversifié à une large sélection d'oeuvres poétiques, avec un souci particulier pour la création contemporaine ». Un dossier sur la poésie est disponible sur le site d'Eduscol, et le site <http://www.printempsdespoetes.com> propose une centaine de poèmes à télécharger sur le thème sélectionné cette année.

citoyenneté

Semaine d'éducation contre le racisme

C'est au mois de mars qu'a lieu la campagne de l'éducation contre le racisme. Aussi, un collectif national de 26 associations et syndicats (dont la FSU) s'organise pour le faire savoir et, surtout, pour doter les classes d'outils pédagogiques. Des affiches et dépliants, ainsi que deux numéros spéciaux des Clés de l'actualité junior, proposés comme supports de sensibilisation, sont très bien faits. Ils contiennent des rappels historiques et législatifs, des témoignages, des conseils pour réagir au racisme et des rendez-vous à des actions menées autour du 21 mars, journée mondiale de lutte contre le racisme. Ils sont disponibles auprès des organisa-



tions partenaires* dont certaines, spécialisées sur le terrain, possèdent aussi des outils propres très intéressants. Au sein de l'action collective pour éradiquer le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations, l'éducation tient une place majeure. C'est pourquoi le journal (Fenêtres sur cours) serait très intéressé par des expériences menées en classe cette année. Si tel est votre cas, contactez-nous !

www.mrap.asso.fr
www.licra.org
www.cidem.org
www.laligue.org
www.ldh-france.asso.fr

La sédentarité professionnelle, Caroline ne connaît pas. A 43 ans, jeune enseignante, elle en est à son troisième « métier ». 1981, diplôme d'infirmière en poche, elle exerce à l'hôpital de Besançon pendant 7 ans, essentiellement en soins intensifs du service de chirurgie cardiaque. Le rythme en trois huit n'est cependant pas adapté à la vie familiale et à son désir d'enfant. Intéressée par la communication et le langage, Caroline choisit l'orthophonie. Trois ans d'études durant lesquelles elle aura son premier enfant, tout en alternant cours et vacances d'infirmière. Orthophoniste auprès de sourds dans une institution, elle collabore avec des enseignants spécialisés pendant 7 ans. Au fil du temps, sa réorientation professionnelle se dessine : « la notion de groupe, plus porteuse d'apprentissage, faisait défaut dans ma pratique », et la rencontre d'une enseignante « passionnée », qu'elle qualifie de « personnage pivot » dans ses choix l'ont conduit vers un tournant professionnel. Bien décidée pour le professorat des écoles, deux échecs au concours en candidate libre n'affaiblissent pas sa tenacité à l'obtenir. Elle suit une PE1 financée par une allocation de formation et de recherche et obtient enfin le concours en 2001.

Depuis l'an dernier, elle exerce en CLAD, sans être spécialisée. Ses expériences professionnelles antérieures lui sont utiles. Elle « sait » avoir 4 élèves dyslexiques, sa pratique d'enfants sourds lui « a permis de voir à la loupe quelles pouvaient être les difficultés d'élèves " mal comprenant " dans des classes dites ordinaires ». Elle estime « aborder l'enfant dans un sens plus global », et sa « formation aux techniques d'entretien » facilite sa relation aux familles.

Professionnellement elle définit plutôt ses réorientations comme des « besoins ». Ses changements de voie lui ont certes été « coûteux en énergie », mais son envie d'apprendre est plus forte. Est-elle dans un nouveau cycle ? Son fils lui a demandé un jour : « dis maman, tu veux faire quoi quand tu seras grande? ». Pour l'instant, elle est maîtresse.

« **N**AISS, NAISS, this is Fox 6 Kilo Foxrot Alfa, Fox 6 Kilo Fox Alpha calling, Over ? ». C'est ainsi que Joseph Lemoine, du Radioamateur de Rueil-Malmaison, a pris contact avec Leroy Chiao, spationaute de la Station Spatiale Internationale (ISS), devant les élèves de l'école Robespierre B de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), le 18 janvier dernier.

Le projet de contact entre l'ISS et l'école, envisagé il y a deux ans, grâce à Catherine Violas, enseignante de CP-CE1 et Christophe Mercier de l'AMSAT France (association de Radioamateurs par satellite, qui s'occupe de la relation avec l'ISS), s'est concrétisé cette année. Parmi les centaines de demandes émanant des écoles du monde entier, celle de Rueil a obtenu une réponse favorable. Dès le mois d'octobre, le conseil des maîtres s'est réuni pour mettre le projet à jour et définir les contenus pédagogiques. Ce document a été envoyé à l'AMSAT. Les six classes de cycle 3 et le CP-CE1 de l'école ont travaillé depuis lors à la préparation des questions qu'ils souhaitaient poser à Leroy Chiao.

Des réunions d'équipe ont eu lieu tous les

Ani Levaufre, enseignante du CM2

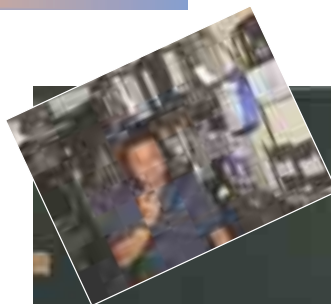
« Il fallait étudier tout ce qui amènerait les questions : le système solaire, la grammaire pour la formulation des questions ,etc. C'est de cette manière que nous avons traité une partie du programme ».

mois pour faire le point de l'avancée du projet et pour prévoir le travail à venir. « Nous avons organisé des échanges entre classe, celles de cycle 3 sont venues expliquer aux élèves du CP/CE1

ce qu'elles préparaient », raconte Françoise Soncarrieu, la directrice.

Ce projet représentait l'occasion pour les classes de cycle 3 de réaliser une partie du programme de sciences, grâce au travail commun des enseignants et des intervenants (étude du système solaire par exemple). La classe de CP-CE1 en a profité pour aborder le programme de découverte du monde de cycle 2, en ce qui concerne l'alternance des jours et des nuits, la connaissance du globe, du phénomène des éclipses.

C'est à partir de cette préparation des questions que les élèves ont abordé le travail d'astronomie. Christophe et Joseph sont intervenus dans les classes sur divers sujets préparés conjointement avec l'équipe. Ils ont élaboré des fiches de préparation. Les enseignants les



Ils ont demandé à la lune

Le 18 janvier, 7 classes d'une école de Rueil Malmaison sont entrées en contact radio avec un des spationautes de la Station spatiale internationale. Autour de cette liaison, toute une année de programmes de sciences, technologies, anglais et langue française...

Sandra Martelli, enseignante du CM1.

« Maintenant, nous travaillons davantage en production d'écrit à partir du ressenti des élèves lors de la communication avec Leroy Chiao. Leurs textes sont forts, chargés d'émotions »

ont adaptées aux programmes. « Dans les classes, nous avons préparé les séances avant les interventions », explique Catherine.

Certaines classes sont également allées visiter le Hall de l'Espace au musée du Bourget, et les autres iront ultérieurement dans l'année. « La visite du Bourget permet aussi de revenir sur le projet, de mieux y réfléchir a posteriori », ajoute aujourd'hui Françoise.

L'école devait adresser 20 questions au spationaute, pour un contact radio d'une dizaine de minutes. Les élèves des sept classes en avaient préparé pas moins de 140. Mais la durée de la communication, quelque peu écourtée en raison d'un problème de liaison dans les premières minutes, n'a permis d'en poser que 15. « Toutes les classes ont eu réponse à au moins une de leurs questions ». Le contact avec l'astronaute, qui a eu lieu dans le préau de l'école le mardi 18 janvier

vers 18 heures, a représenté le point culminant de ce travail. Toute l'école était réunie en silence pour ne rien perdre des questions des enfants posées par l'intermédiaire de Joseph, et des réponses de Leroy Chiao. « Ce qui était formidable, c'est que le spationaute a répondu à chaque enfant en l'appelant par son prénom », poursuit la directrice.

Le travail effectué par les classes ne s'est cependant pas arrêté après ce moment magique. La liaison ayant eu lieu en anglais et les réponses ayant été retranscrites par écrit, leur traduction a fait l'objet d'un travail avec les deux intervenants venant enseigner l'anglais à partir du CM2. Aujourd'hui les cycles 3 poursuivent sur le volet technologie des programmes avec la réalisation de fusées à eau, par exemple, ou sur du travail sur le langage et l'écriture.

Charlotte Bœuf

Grand silence sous le préau de l'école le 18 janvier pour questionner le spationaute. En médaillon, Leroy Chiao, un spationaute radioamateur pour dialoguer en direct de l'ISS avec les élèves des écoles..

ETUDES

Enseigner avec les spationautes

Qu'est-ce que l'AMSAT France et quelle est sa vocation ?

L'AMSAT signifie Association de radioamateurs par satellite. C'est une association qui s'occupe d'envoyer des satellites radioamateurs et qui, en France, se fait le relais de l'ARISS (Amateur Radio for International Spatial Station) pour établir le lien entre des écoles et des radioamateurs locaux et encadrer le projet. L'ARISS est une association internationale créée pour gérer toute l'activité radioamateur au sein de la station spatiale internationale (ISS) et former les spationautes à cette activité. La présence des radioamateurs dans l'ISS est motivée par le côté éducatif.

De quelle manière travaillez-vous avec les écoles ?

L'ARISS propose à des écoles d'établir des contacts avec l'ISS en utilisant des moyens radioamateurs. Dans le dossier de candidature, il est explicitement demandé que des activités pédagogiques soient mises en œuvre. C'est ensuite aux enseignants et aux radioamateurs de prendre en charge ces activités pédagogiques.

Pour l'Europe, l'Agence Spatiale Européenne (ESA) édite des docu-

ments pédagogiques, comme par exemple un classeur de présentation de l'ISS. Chaque école développe ses propres outils pédagogiques. A Rueil, nous sommes allés plus loin puisque nous avons conjointement développé des fiches pédagogiques, et que nous les avons mises à la disposition de tous via internet.

Comment vous faites-vous connaître auprès des enseignants ?

C'est un peu notre point faible. Aux Etats-Unis, les journaux et la NASA ont fait la promotion de ce genre de contacts. Pour l'Europe, depuis un an, l'ESA se charge d'organiser un concours pour stimuler la candidature des écoles, quand il y a des spationautes européens dans l'ISS. Sinon, nous passons par les radioclubs et les journaux pour nous faire connaître, et nous avons un site web qui indique de quelle manière peut se faire le contact. Une des évolutions potentielles d'ARISS est de travailler avec les spationautes que la NASA envisage d'envoyer vers la Lune ou vers Mars.

Site : www.amsat-france.org/ariss

Christophe Mercier,

secrétaire de l'AMSAT France

Effectifs du privé : les vrais chiffres



Une récente étude de la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective) dévoile l'évolution des effectifs du premier degré dans le public et le privé pour cette rentrée 2004. Les données officielles ne corroborent pas l'idée largement véhiculée selon laquelle les effectifs du privé progresseraient sans cesse, au détriment du public. Depuis cette rentrée, la hausse globale (public + Privé) des effectifs est de 0,5 %, soit 33531 élèves. Certes, les établissements privés ont bénéficié d'une partie de cette augmentation, mais en proportion moindre que le public. Les écoles publiques ont accueilli 31927 élèves supplémentaires pour 2004-2005, soit une hausse de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Par contre, l'enseignement privé a effectivement inscrit 1604 nouveaux élèves, mais cela ne représente une évolution que de +0,2 % par rapport à 2003-2004 (alors qu'il avait bénéficié de 12200 inscriptions supplémentaires l'année précédente). S'il est exact que le privé fait face à une hausse des inscriptions, le taux de variation est plus fort dans le public cette année.

En terme de répartition, dans l'AIIS, suite au développement des politiques d'intégration en milieu scolaire ordinaire, le nombre d'élèves a baissé de 6,5 % dans les classes spécialisées du privé, et de 3,2 % dans le public. En maternelle, le différentiel en faveur du public est net: + 11700 élèves (soit +0,5 %) tandis que les effectifs du privé diminuent de 997 élèves (soit -0,3 %). Par contre, en élémentaire, la hausse de 0,5 % dans le privé est sensiblement inférieure à celle du public qui est de 0,65 %. Globalement, la part du privé dans l'enseignement primaire est en régression cette année, représentant 13,6 % des effectifs du premier degré (métropole et DOM), alors qu'elle avait gagné du terrain en 2003-2004.

On est bien loin de la ruée vers le privé qui avait été décrite à la rentrée 2003.

CM

L'arrêté pour la validation des services en qualité d'agent non titulaire est paru. Il permet la validation des services effectués à temps partiel ou incomplet. Cette validation était impossible auparavant. Elle concerne toutes les nouvelles demandes mais également toutes les demandes non effectuées parce qu'impossible avec l'ancienne législation. Pour ces dernières, il faut effectuer sa demande avant le 31/12/2008. Au delà de cette date, la règle des deux ans après titularisation pour toute validation sera appliquée. Rappel, les retenues se font sur la base du traitement au moment de la demande.

235 dossiers de demande de bonification de 500 points venant de 69 départements ont été étudiés par la CAPN. 109 ont été retenus.

Pour la seconde année, le recteur de Guyane interdit aux T1 de participer aux permutations. De son côté, le ministère considère que ces collègues n'ont jamais postulé et leur refuse les points pour renouvellement du 1er voeu. Le SNUipp s'est opposé à ces décisions qui ne règlent rien sur le fond et pénalisent nos collègues. Il a demandé que le déficit d'enseignants dans ce département fasse l'objet d'une étude sérieuse permettant à la fois d'amé-

liorer les possibilités d'un recrutement local et de rendre ce département attractif.

Cette année, 45 pts sont accordés pour les permutations aux enseignants exerçant depuis 5 ans dans une école ou établissement classé dans le « plan violence ». Le même type de priorité est demandé pour les règles des mouvements départementaux. Ces dispositifs viennent s'ajouter aux Avantages Spécifiques d'Ancienneté pour les promotions. La liste des écoles concernées ne reflète pas la réalité des difficultés rencontrées sur le terrain. De nombreuses ZEP en sont exclues, des écoles ne relevant pas de l'éducation prioritaire y

figurent, des personnels exerçant dans ces écoles sont exclus de ces avantages. Autant de raisons qui ont poussé le SNUipp

à demandé une limitation de ces mesures et une révision globale des actions liées au « plan violence ».

- Personnels de direction - détachement dans le corps des personnels de direction - année 2005 - n°4 du 27 janvier 2005
- Personnels de direction - inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de 2ème classe - année 2005 - n°4 du 27 janvier 2005
- Education artistique et culturelle - orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication - n°5 du 3 février 2005
- Nominations - jurys du concours de recrutement des personnels de direction de 1ère classe - session 2005 - n°5 du 3 février 2005
- Nominations - jury du concours de recrutement des personnels de direction de 2ème classe - session 2005 - n°5 du 3 février 2005
- Mutations et listes d'aptitude - directeurs d'EREA et d'ERPD - année 2005-2006 - n°5 du 3 février 2005
- Activités éducatives - journées européennes - n°6 du 10 février 2005
- Relations avec les associations - agrément national d'associations éducatives complémentaires de l'enseignement public - n°7 du 17 février 2005
- Rémunération - rémunération des assistants étrangers de langues vivantes - n°7 du 17 février 2005
- Rémunération - travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles - n°7 du 17 février 2005
- Professeurs des écoles - recrutement de professeurs des écoles au 1er septembre 2005 par inscription sur des listes d'aptitude - n°7 du 17 février 2005

Questions / Réponses

Je suis mère de 3 enfants, puis-je toujours demander à partir au bout de 15 ans de service après la modification intervenue par la loi du 30 décembre 2004* ?

Si chacun de vos enfants a fait l'objet d'une interruption d'activité d'au moins 8 semaines, congé maternité par exemple, ou s'ils sont nés ou adoptés pendant une disponibilité ou une période non travaillée, cette possibilité est maintenue ainsi que pour les pères remplissant les mêmes conditions (ce qui est très rare). Pour les naissances ou adoptions multiples, un seul congé suffit pour l'ensemble des enfants. Par contre, ne sont plus pris en compte les enfants élevés durant 9 ans n'ayant fait l'objet d'aucune interruption, enfants du conjoint par exemple, ainsi que les enfants adoptés n'ayant pas fait l'objet d'un congé d'adoption, le tout pendant une période d'activité.

Père de 3 enfants, j'ai déposé un recours au mois de novembre afin de partir en retraite avant mes 55 ans. Que devient-il après le vote de la loi du 30 décembre 2004* ?

Cette loi ne s'applique pas à toute chose jugée en force. Ce qui signifie que les recours déposés n'ayant pas fait l'objet de décisions définitives du tribunal ne pourraient plus aboutir. Dans les faits, l'ancienne réglementation est toujours applicable tant que le décret d'application de la nouvelle réglementation n'est pas paru. Il s'agit avec cette règle d'une intervention de l'état dans des jugements en cours ce qui est plus que contestable. La direction des affaires financières du ministère de la fonction publique a assuré qu'il n'y aurait pas d'appel de leur part pour les affaires en cours de jugement.

* art 136 de la loi du 30/12/2004, voir FsC n°266 p.23).

INDEMNITÉS

Heures au titre des collectivités locales

Taux maxima	Surveillance cantines etc.	Surveillance cantines etc.	Heures d'enseig'
Instituteur	9,87	14,81	16,46
Instituteur exerçant en collège	10,86	16,29	18,10
PE	11,10	16,65	18,50
PE hors classe	12,21	18,32	20,35

Indemnité de soutien scolaire (l'heure)

		Cours en établissement pénitentiaire
Instituteur	23,04 euros	18,93 euros
PE	25,90 euros	21,28 euros
PE hors classe	28,49 euros	23,40 euros

Décoiçons les bulles !

Quoi de neuf dans la Bande dessinée de jeunesse 2005 ? Les héros 2004 - personnages de contes (Toto l'Ornithorynque, Mélusine, Petit Vampire...) ou enfants au quotidien (Oscar, Ludo, Cédric, Octave...) - continuent avec brio leurs aventures et devraient tous fréquenter les bacs de nos bibliothèques. La nouveauté serait plutôt du côté de jeunes collections, des mangas japonais et des scénarios historiques

Petit Père Noël, L. Trondheim & T. Robin – Dupuis 2004 (8,5 euros). Dès 6 ans

Petit Père Noël gère au milieu des neiges avec une faune malicieuse, la seule fabrique de jouets connue qui fonctionne



avec des ordures : un recyclage malin qui transforme les déchets en poupées, autos et petits trains grâce à ses ouvriers les petits diabolots... Dans le tome 1, l'usine tombe en panne faute de carburant – drame ! – Petit Père Noël est contraint de partir faire les pou-

belles... Bien des dangers le guettent, dont il sortira vainqueur bien sûr ! Dans le tome 5, PPN découvre au fond de son bonnet un mystérieux cadeau oublié... Et ça ne date pas d'hier mais de l'hiver 1944 ! Plein de remords, PPN part avec Yéyé le yéti à la recherche de l'enfant – devenu adulte - pour lui remettre enfin son colis. Hélas, on ne s'améliore pas forcément en vieillissant... Cette série - sans texte - absolument délicieuse est pleine d'humanisme sous son air de conte.

Le dessert, Tarabosco – Joie de Lire 2004 (8 euros) Dès 7 ans

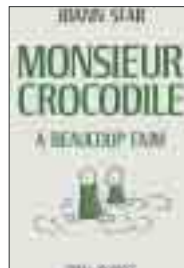
Jeune collection de BD à La Joie de Lire, sous la direction de Tarabosco. Il y présente lui-même un titre : « *Le dessert* ». Mathieu adore les gâteaux. Surtout les tartes aux myrtilles de Maman avec crème à la vanille. Ce soir-là, à la maison, les invités n'en finissent pas de dîner. Las d'attendre, Mathieu part à la recherche du des-



sert, passe sous la table et, guidé par un poisson bleu, se retrouve dans un monde parallèle peuplé de gâteaux et d'étranges personnages. Mais il est capturé par le terrible Becamiel, un géant ventru couleur framboise, si gourmand qu'il met les gosses en cage et leur vole leurs goûter ! On pense à Hans et Grethel. Mais Mathieu triomphe de Bécamiel à l'issue d'un concours du plus gros mangeur de gâteaux et rentrera juste à temps pour le dessert de maman ! Les dialogues et les illustrations aux couleurs alléchantes font référence à toutes les gourmandises possibles et le thème du rêve fantastique est habilement traité.

Monsieur Crocodile a beaucoup faim, J. Sfar – Bréal jeunesse 2003 (12 euros) Liste EN Littérature Cycle 3

Voici une BD réjouissante, politiquement incorrecte, qui s'en prend gaiment à la société de consommation. Un matin, Monsieur Crocodile, en veston cravate, se réveille très affamé, et cette faim à satisfaire est la dynamique d'un récit en trois temps et trois lieux. Tout d'abord, il rencontre dans la jungle, un cochon prêt à sauver sa peau en sacrifiant tous ses congénères, au nom de « *l'intérêt de la communauté* »...Echec ! Le crocodile part donc pour la ville en bus et croque les



voyageurs, sauf une fillette qui lui fait la morale. Elle lui propose de l'héberger et tente de l'initier à la nourriture végétarienne du supermarché. Mais il est dur de renoncer à sa culture, même par amitié. Le crocodile sort donc la nuit dévorer quelques passants et... finit en prison. C'est là qu'il rencontre les parents de la fillette, organise leur évasion et le quatuor retourne dans la jungle se lancer avec bonheur dans l'élevage porcin : épilogue parfaitement immoral mais succulent. Outre la réflexion sarcastique sur notre société, les relations du texte et des images, le langage imagé du crocodile, son point de vue sur les hommes - assassins pires que les animaux - sont particulièrement intéressants à explorer avec les enfants.

Gen d'Hiroshima, K. Nakazawa, T. 1 à 5 (2003/2005) Vertige graphic (15 euros). Ados & adultes

Il y a 60 ans, Hiroshima et Nagasaki étaient réduites en cendres par la première bombe atomique américaine, et la liste des 200 000 victimes allaient s'allonger de 1945 à nos jours. Le récit de Nakazawa est en grande partie autobiographique. Comme lui, Gen, son jeune héros a vu brûler son père, sa sœur et son petit frère. A sept ans, Gen essaie de nourrir sa mère et sa petite sœur, née dans les décombres, et de s'occuper des plaies infectées d'une victime de la bombe, abandonnée des siens. L'enfant erre dans un Japon déshumanisé : c'est la loi de la jungle de la survie. Ni solidarité, ni pitié, ou presque. Mais éduqué par un père pacifiste militant et persécuté, Gen ne fait aucune concession à ses principes, il aide du mieux qu'il peut, avec colère, cris, larmes, révolte, ceux qui ont besoin de lui. Les dessins de ce manga sont proches de la caricature : Gen est un personnage symbolique qui a pour fonction de rappeler des choses terrifiantes, et raviver les mémoires.



Marie-Claire Plume

Consultez cette rubrique développée et les nouvelles sélections sur le site du SNUIPP « [HYPERLINK "http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html" http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html](http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html) : Livres de jeunesse »

Pour une autre Europe

« La construction d'une Europe tournée vers la paix, le progrès social et les aspirations démocratiques des peuples est un projet émancipateur qui mobilise beaucoup d'espoirs. Face à la mondialisation libérale, elle peut-être un point d'appui pour aller vers un monde plus juste ». C'est avec cette conviction que le SNUipp et la FSU poursuivent aujourd'hui leur réflexion sur le projet de texte constitutionnel qui va à l'encontre de leurs attentes.

Au delà des valeurs communes et des principes fondateurs, le projet traite des choix politiques, sociaux et économiques. Pour le SNUipp « il ne pourra qu'accentuer les orientations libérales et conforter les politiques de restriction des dépenses publiques et des droit ». Elaboré sur le primat « de la libre concurrence et du marché, il exclut explicitement toute harmonisation par le haut des politiques sociales des états membres et est un point d'appui pour poursuivre l'offensive contre les services publics ». Il pose « des problèmes sérieux au regard des principes de laïcité », les aspects sociaux en sont « presque absents ». L'inclusion de la Charte des droits fondamentaux, « bien qu'elle affirme certains principes auxquels nous souscrivons, fige son contenu et hypothèque toute avancée en matière des droits sociaux ». Ainsi, le SNUipp « réaffirme son profond désaccord au projet de Constitution qu'il condamne ». Il va poursuivre son engagement dans les mobilisations pour une autre Europe et prochainement à Bruxelles le 19 mars prochain (voir page 6). « Il donnera les informations afin que l'ensemble de la profession puisse débattre des enjeux contenus par ce projet ».

L'Europe : question de rapport de force



Philippe Frémaux,
Directeur d'Alternatives
économiques.

Auteur de « Sortir du piège, la gauche face à la mondialisation ».

Comment en est-on arrivé à l'idée d'une constitution pour l'Europe ?

L'idée de réaliser un traité constitutionnel s'inscrit dans un moment particulier de l'histoire de la construction européenne. La chute du mur nous a donné la monnaie unique puis l'élargissement, mais les Etats se sont refusés à donner aux institutions européennes l'autorité et la légitimité démocratique nécessaires pour gérer l'Union à 25 et l'euro. Le 11 septembre les a tout de même conduit, un peu malgré eux, à réunir la Convention, associant les parlementaires nationaux et européens aux représentants des Etats. Elle a élaboré un nouveau traité de manière ouverte et non sur le mode de la négociation diplomatique secrète entre Etats. Le résultat est décevant pour les Européens convaincus, parce que le Parlement est encore bien faible, parce que la Commission conserve pour tâche principale d'assurer le bon fonctionnement du marché unique. Mais la faute en revient à nos gouvernements qui ont refusé de déléguer aux institutions européennes un réel pouvoir bud-

gétaire et économique. D'où un climat de concurrence entre pays qui favorise le dumping social.

Quels sont, selon vous, les éléments positifs du projet de constitution ?

Ce projet va plus loin que ne le souhaitent les gouvernements et donne plus d'autorité aux institutions européennes. Le Parlement l'a montré en re toquant la première Commission Barroso. L'Europe se dote de capacités de défense et de politique extérieure communes plus fortes que par le passé. Son exécutif est plus puissant. C'est une bonne chose, mais cela reste insuffisant.

Quels en sont les éléments critiquables ?

La partie III du texte reprend les règles libérales des traités antérieurs. Mais on voit bien que ce texte peut être interprété en fonction des rapports de forces sociaux, comme l'a montré le récent recul de la Commission sur la directive Bolkenstein, pourtant approuvée par les gouvernements. L'Europe est d'abord, parce qu'il existe une majorité politique de droite en Europe, pour soutenir cette politique. Une majorité différente pourrait faire une autre politique.

Quelle appréciation portez-vous de la charte des droits fondamentaux intégrée au projet de constitution ?

La charte des droits fondamentaux constitue un apport très positif qu'a d'ailleurs salué la Confédération européenne des syndicats. Elle sanctionne un certain nombre de droits qui n'étaient pas reconnus en tant que tels dans un texte ayant une telle valeur juridique.

Le « service public à la française » et plus largement les services publics sont-ils mis en danger par le traité constitutionnel ?

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'éducation ou la santé ne sont pas le fait de l'Europe mais du gouvernement. Pour le reste, le tout nucléaire « à la française » ou notre système de transport en commun ne sont pas considérés comme des exemples en Europe. Aussi, s'il faut se battre contre la logique libérale poussée à l'extrême, il faut

aussi admettre que la façon dont certains services sont définis et organisés en France laisse à désirer. Un mot pour finir : dire non au traité constitutionnel est tentant, parce que ce traité a de nombreux défauts, parce que nos dirigeants promettent monts et merveilles de l'Europe, promesses qui ne sont jamais tenues. Mais la gauche a crû à bien d'autres mensonges dans le passé ! L'Europe n'est

pas parfaite, ceux qui appellent à voter oui sont souvent de bien piètres militants de sa cause, elle demeure néanmoins à mes yeux le symbole de la paix, de l'avenir. Un non de la France, compte tenu de son rôle, de sa position, serait à coup sûr interprété comme le signe d'un repli sur l'espace national. C'est ce que je refuse du plus profond de moi-même, même si je comprends qu'on puisse

sincèrement croire, en rejetant ce traité, s'opposer au libéralisme. Mais ma conviction est que c'est en construisant un puissant mouvement social européen qu'on le fera reculer, et non en mêlant sa voix aux souverainistes de tout bord.

**Propos recueillis par
Gilles Sarrotte**

Il faut une autre constitution

Quel sens a cette constitution pour l'Europe ?

L'Europe peut choisir entre deux instruments juridiques: le traité par lequel les états restent étrangers les uns par rapport aux autres – c'est ainsi qu'a été fondée l'Europe économique –, ou la constitution qui doit permettre aux états européens de se concevoir comme partie d'un même ensemble. Aujourd'hui les sociétés européennes sont suffisamment intégrées pour pouvoir se doter d'une constitution. Or la constitution qu'on nous propose ne permet pas de légitimer un pouvoir politique des citoyens capable d'équilibrer le pouvoir économique et financier qui a été construit depuis 1957.

Quelle est la valeur de la Charte des droits fondamentaux insérée dans le projet ?

Ce n'est pas la première fois que les droits fondamentaux sont affirmés au niveau européen: il y a déjà la Convention européenne des droits de l'homme. Mais surtout la manière dont ces droits y sont affirmés établit une protection inférieure à celle qui existe, et pas seulement en France ! Le droit au travail est ainsi remplacé par le droit de travailler. La Charte interdit expressément aux juges toute interprétation extensive soit pour accroître le périmètre des droits, soit pour en reconnaître de nouveaux. Ainsi les juges ne pourront jamais affirmer qu'il y a en Europe un droit au travail. La condition pour inscrire la Charte dans la constitution a été une rédaction a minima, bannissant tout caractère normatif. Entre la charte de 2000 et ce qui en reste en 2004, il y a une nette régression.

Quelle est la marge de pouvoir politique laissée aux citoyens ?

Penser qu'un changement politique pourrait



Dominique Rousseau,
professeur de droit public à l'université de Montpellier et membre de l'Institut universitaire de France.

modifier l'application de cette constitution est un faux argument car les choix que les citoyens européens pourraient faire lors d'élections ultérieures sont verrouillés d'avance. Ainsi la politique étrangère de l'Europe doit obligatoirement s'inscrire dans la logique de la politique définie par l'OTAN (et des USA). L'Union comme chacun des états membres ne pourront mener leur politique publique que dans le respect des principes d'une économie de marché libre et en concurrence. D'ailleurs la formule exacte est « *économie sociale de marché hautement compétitive* ». Si les citoyens en appelaient à une économie solidaire, ce serait irréalisable.

En quelque sorte, on dit aux électeurs : « *vos votes ne pourront rien changer, la politique*

étrangère sera toujours une politique qui s'inscrira dans les rails de l'OTAN, la politique économique sera toujours une politique économique qui s'inscrira dans les rails de l'économie libérale ». Par son caractère solennel et symbolique, la constitution inscrit ainsi dans le marbre un avenir impossible à changer, abandonnant l'idée de construire parallèlement à d'autres approches, un projet différent, qui lui soit propre.

Qu'en est-il de la prise en compte des services publics ?

Distribuer le courrier, maintenir des écoles dans tous les petits villages de France, ce n'est ni rentable, ni efficace. Le démantèlement de l'Etat providence se fait en catimini, avec mauvaise conscience, et les gouvernements nationaux en sont les premiers responsables. Pour autant les règles posées par la constitution vont créer une atmosphère de normalité fondée sur la haute compétitivité et la nécessaire concurrence. Ceci va conforter et légitimer cette destruction, comme allant de soi : c'est peut-être cela le plus dangereux.

Quel avenir pour une constitution européenne ?

Les partisans du Oui trouvent le texte pas terrible mais laissent aller. Les partisans du Non veulent une autre Europe démocratique et sociale qui défende les intérêts du citoyen face aux intérêts économiques et financiers. Quel risque y a-t-il à dire Non ? Le Pacte de stabilité n'a pas été respecté par la France et par l'Allemagne, cela n'a pas provoqué une catastrophe. Au contraire les états négocient un nouveau pacte. Si le Non l'emporte, on se remettra autour d'une table pour de nouveaux textes. Il ne faut pas prendre les citoyens pour des idiots. Une réaction négative de la France provoquerait en Europe une réflexion sur la nécessité de construire une véritable Europe politique et sociale.

**Propos recueillis par
Michelle Frémont**

Cinéma

Le promeneur du champ de mars

C'est un film qui durera, au delà des commentaires de circonstance. Pas une chronique d'actualité mais un questionnement sur le pouvoir et la marche de l'histoire. Le grand acteur Michel Bouquet interprète ici... un grand acteur ! Vertige, mise en abyme du paradoxe du comédien, animation sur l'écran de la multiplication du mensonge et de la sincérité, des aventures de la vérité, des risques et des infirmités de l'action politique. La sympathie qu'affichent le cinéaste et l'acteur pour leur personnage dans les journaux ne doivent pas faire croire que celui-ci est "sympathique" sur l'écran. C'est plus intéressant: comment un homme arrivé aussi « haut » pourrait-il être simplement « sympathique » ? Comment attendre de lui qu'il ne mente pas, qu'il ne séduise pas, qu'il ne manipule pas? Le film montre donc un séducteur. Ce qui est passionnant c'est qu'il montre aussi son vis-à-vis, qui n'est pas du tout un naïf, mais un homme normalement constitué face à une manière de monstre: le roi, en fait.

C'est une version du « *Roi se meurt* » mais avec un spectateur sur l'écran qui représente celui qui est dans la salle. Par un coup de



baguette magique qu'il ne comprend pas, on voit l'homme du quotidien face au sorcier mourant, au coeur même de son antre. Et si le film traite donc de sujets antiques, il a la force de traiter aussi, avec pertinence, de questions situées historiquement, telles que les ambiguïtés de l'après 1981 vis-à-vis de l'héritage ouvrier, les trahisons, les fidélités et les renoncements. Jusqu'aux mystères d'un Mitterrand vichyste et résistant, protégeant Bousquet et sauvant la vie de Robert Antelme. Mitterrand, c'est à noter, dont le nom n'est jamais prononcé au cours de ce film ssexceptionnel.

René Marx

Musique

Festivals

Deux festivals, des univers musicaux multiples mais une même volonté de découverte, d'ouverture sur l'autre, d'ailleurs. Le 24^{ème} Festival de Musiques de Jazz et d'Ailleurs d'Amiens se déroulera du 13 mars au 3 avril. Une large place est donnée aux musiciens du Label Bleu, gage d'excellence. Nelson Veras, Rokia Traore, le Trio Chemirani, Henri Texier, Steve Coleman, Ballaké Sissoko... De jeunes musiciens, des têtes d'affiches dans les lieux phares de la ville et l'idée d'une « caravane » musicale qui fera escale en Picardie. Le 9^{ème} festival de l'imaginaire aura lieu du 8 mars au 17 avril à Paris. La Maison des Cultures du Monde propose



comme toujours un programme éblouissant de chants, danses, musiques, théâtres et films. Le bout du monde à portée de main dans un souci précieux d'échanges culturels. L'imaginaire au-delà de nos rêves commencera par trois spectacles taiwanais pour se poursuivre au Portugal (fado), en Syrie (théâtre), en Europe centrale (klezmer), au Brésil (samba), en Chine (musique ouïgoure), ou à Bali (danse).

Laure Gandebeuf

17 hippies « *Ifni Ifni* » Buda Musique en tournée en France en Février 2005
Voix, Distant voices, collection Musique du Monde Buda Musique

L'agenda

Séminaire sur les élèves en difficulté

Organisé par l'INRP et l'IGEN, ce séminaire abordera les problèmes liés à la prise en compte et à la prise en charge des élèves en difficulté à l'école.

Avec Anne-Marie Chartier et Katherine Weinland.

Le 21 mars à Paris (ENS, rue d'Ulm), de 18 h à 20 h

Rens : <http://www.inrp.fr/> (rubrique séminaires)

Colloque : « Comment parler de la littérature contemporaine ? Vers la construction d'un appareillage critique original. »

Organisé par le Pôle national de ressources en littératures et écritures contemporaines de l'académie de Lyon. Du 9 au 11 mars 2005 à l'IUFM de Lyon. Rens : marie-pierre.jandeau@lyon.iufm.fr

Semaine de la langue française et de la francophonie

A l'occasion du centenaire de la mort de Jules Verne, elle se déroulera en France et à l'étranger sur le thème du « français, langue de l'aventure scientifique ».

Du 17 au 24 mars

Rens : bulletin officiel n° 2004-225 du 15/12/2004

Le printemps des poètes 2005

La 7^e édition du printemps des poètes aura pour thème « passeurs de mémoire ». De nombreuses activités pour les classes sont proposées.

Du 4 au 13 mars 2005

Rens : <http://www.printempsdespoetes.com>

Forum Retz

Sur le thème « l'école et l'intelligence, ce qu'en pensent les psychologues aujourd'hui ». L'invité d'honneur est le professeur Howard Gardner

Le 9 mars de 13h à 15h, à la Maison de la Mutualité à Paris

Rens et inscriptions : <http://www.editions-retz.com/>

« La sélection et la différenciation ne mènent pas à la réussite scolaire »

Vous avez mené une étude comparative, sur 40 pays, mesurant l'effet de l'organisation des systèmes éducatifs sur les inégalités entre élèves. Que révèle-t-elle ?

Notre étude* a cherché à mesurer et à expliquer les « inégalités sociales de performances scolaires ». Ce que nous appelons ainsi est un indicateur que nous avons construit pour mesurer l'impact du milieu social (professions et niveaux d'éducation des parents, de la mère en particulier, du niveau de vie et des biens culturels de la famille) sur les résultats scolaires. Ceci nous permet de distinguer le niveau scolaire moyen obtenu par tous les élèves d'un pays, du degré d'inégalités qui existe entre eux. On observe d'ailleurs qu'ils ne sont pas vraiment liés. Un bon niveau moyen ne se "paie" pas forcément par des inégalités plus fortes entre les élèves. Ensuite, en comparant la manière dont les pays produisent plus ou moins d'inégalités scolaires, on a observé que l'organisation du système éducatif pesait autant que les inégalités sociales.

La richesse du pays joue également...

La richesse du pays est corrélée à la performance moyenne des élèves. Plus le pays est riche et peut investir dans l'éducation, plus les scores sont élevés. Cette relation est renforcée par la présence de pays pauvres, à faible taux de scolarisation, dans l'échantillon. En revanche, il est intéressant de noter que l'ampleur des inégalités sociales de performances scolaires n'est pas statistiquement liée à la richesse du pays. Pour un même niveau de richesse, des pays peuvent être plus ou moins inégalitaires que d'autres. Ceci est d'autant plus vrai que ces inégalités sont loin de se calquer, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, sur les inégalités de revenus. L'influence de l'origine sociale sur les performances est très variable entre des pays proches d'un point de vue socio-économique. La manière dont les systèmes éducatifs sont organisés est un facteur important. De fait, ce sont les systèmes les plus



Bruno Suchaut,
*maître de conférences en
Sciences de l'Éducation,
Chercheur à l'IREDU-CNRS,
Université de Bourgogne*

différenciés qui produisent les inégalités scolaires les plus fortes.

Qu'est-ce que la « différenciation » d'un système éducatif et quel est son impact ?

Nous avons analysé les effets de plusieurs facteurs, séparément puis en les combinant dans une variable synthétique : la présence de filières à l'âge de 14 ans, la pratique du redoublement, la longueur du tronc commun, la ségrégation entre établissements. Chacun de ces facteurs, comme leur agrégation, a une incidence sur les résultats des élèves. La sélection scolaire, consistant à réduire progressivement le vivier d'élèves, conduit à faire baisser le niveau général. L'existence de filières à 14 ans explique, à elle seule, 12 % des inégalités sociales de performances scolaires. On observe que les inégalités sont d'autant plus fortes que le tronc commun est bref. Quant au redoublement, la comparaison entre pays affirme

qu'il a une incidence négative sur les résultats moyens des élèves. Pour ce qui est de la ségrégation entre établissements, à savoir la tendance ou la volonté de regrouper les élèves ayant les mêmes caractéristiques scolaires ou sociales, elle abaisse le niveau moyen mais, surtout, renforce le poids de l'origine sociale dans les performances des élèves. Ce dernier élément est à méditer pour la France où la ségrégation est plutôt plus faible (du fait notamment d'une politique centralisée) mais a tendance à s'accroître.

Tout cela plaide pour la mixité sociale et les systèmes éducatifs peu différenciés...

Oui. Plus les systèmes scolaires maintiennent d'hétérogénéité et tronc commun long, moins les inégalités de réussite sont importantes. On peut par exemple opposer, au sein de l'Europe, l'Allemagne (forte différenciation et fortes inégalités) à la Finlande (faible différenciation et inégalités réduites). Quand on dresse une typologie globale des systèmes éducatifs, deux facteurs principaux interviennent : le niveau de développement du pays et le degré de différenciation de son système éducatif. Le poids important de la richesse économique pointe l'effet forcément limité de politiques circonscrites à la sphère éducative. Néanmoins, le poids de l'organisation des systèmes éducatifs souligne aussi la nécessité de sa prise en compte dans l'action politique. La limitation de la scolarisation, le groupement par niveau ou filières au cours de la scolarité obligatoire, le renforcement du redoublement ou encore la ségrégation entre écoles, ne font qu'accroître les inégalités sociales des performances scolaires, sans pour autant améliorer le niveau moyen, ni même le niveau de l'élite.

**Propos recueillis par
Céline Lallemand**

* avec Marie Duru-Bellat et Nathalie Mons, basée sur l'enquête PISA 2000, relative aux résultats des élèves de 15 ans en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences.